



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition du 27 août 2021*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION DU 27 AOÛT 2021**

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Arrêté ARS Grand Est n°2021-2949 du 17 août 2021** modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montmirail

**Arrêté ARS Grand Est n°2021-2950 du 17 août 2021** modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims

**Arrêté ARS Grand Est n°2021/3024 du 19 août 2021** modifiant l'arrêté ARS n°2021-1443 du 17 avril 2021 portant renouvellement et désignation des membres de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) du territoire lorrain

**Arrêté ARS n° 2021-3018 du 18 août 2021** portant modification des autorisations de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical de la société par actions simplifiée ELIVIE pour ses sites de rattachement sis 4 rue des Vanneaux 67120 DACHSTEIN et 13 B quai de Rotterdam 68110 ILLZACH

**Décision tarifaire ARS Grand Est n°2021-1692 du 20 août 2021** fixant la dotation globale de financement pour l'année 2021 de CSAPA AAF 08 géré par AAF

**Décision ARS Grand Est n°2021/2004 du 26 août 2021** portant modification de la décision n° 2021/0822 du 15/03/2021 désignant les agents de l'ARS Grand Est et de Santé publique France habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application «OCTAVE»

**Décision ARS n°2021 - 2003 du 26 août 2021** portant modification de la décision n° 2020/0268 du 18/05/2020 et désignant les agents de l'ARS Grand Est habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application « SI-DEP » au titre de l'article 10 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020

**Décision ARS Grand Est n°2021/2002 du 26 août 2021** portant modification de la décision n° 2020/0270 du 18/05/2020 désignant les agents de l'ARS Grand Est

autorisés à enregistrer et accéder aux données et informations contenues dans l'application « Contact Covid » au titre de l'article 3 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020

**Arrêté n° 2021-3049 du 27 août 2021** fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour la période de dépôt ouverte du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021 pour la région Grand Est

---

## **PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST**

**Arrêté préfectoral n°2021-479 du 24 août 2021** portant création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Hubert sur le territoire de la commune de Waville (Meurthe-et-Moselle)

**Arrêté préfectoral n°2021-484 du 24 août 2021** portant création du périmètre délimité des abords du monument historique sur le territoire de la commune de Rozerieulles (Moselle)

**Arrêté préfectoral n°2021-489 du 26 août 2021** portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

**Arrêté préfectoral n°2021-490 du 26 août 2021** portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016-05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est

---

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**Décision n°21.16.110.003.1 du 12 août 2021** portant attribution de marque d'identification

---

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT**

**Arrêté préfectoral modificatif DREAL/ST/PRTR/URTRM/ du 27 août 2021** portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules

industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport

---

**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES  
PÉNITENTIAIRES**

**Arrêté du 16 août 2021** portant délégation de signature à MEDREK Lethicia, directrice adjointe des SPIP de Haute-Marne et de l'Aube

---



## **ARRETE ARS Grand Est n°2021-2949 du 17 août 2021**

**Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier de Montmirail**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2021-2845 du 27 juillet 2021 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2020-3235 du 15 octobre 2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Montmirail ;

**Considérant** que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

**Considérant** que le mandat des personnalités qualifiées prend fin après cinq ans d'exercice.

---

**ARRETE**

---

### **ARTICLE 1:**

Madame Danielle BERAT, Conseillère départementale, est nommée membre du Conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentante du Président du Conseil départemental de la Marne.

## **ARTICLE 2:**

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Montmirail est donc dorénavant définie ainsi:

### **I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

#### **1° Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Juan GARCIA RODRIGUEZ, Représentant de la commune de Montmirail, commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la communauté de communes de la Brie Champenoise, EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- Madame Danielle BERAT, Conseillère départementale, représentant le Président du Conseil départemental de la Marne ;

#### **2° Au titre des représentants du personnel**

- Madame Corinne NERET, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Madame le Docteur Caroline BOUTEILLER, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Jérôme COLLET, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

#### **3° Au titre des personnalités qualifiées**

- Monsieur Bernard DOUCET, personnalité qualifiée désignée par la Directrice Générale de l'ARS ;
- Madame Annick MORNON (association Familles rurales de la Marne), représentante des usagers désignée par le Préfet du département de la Marne ;
- Représentante des usagers désignée par le Préfet du département de la Marne : en attente de désignation.

### **II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Le Vice-Président du Directoire du centre hospitalier de Montmirail ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régional de Santé Grand Est ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Marne ;
- Représentant des familles de personnes accueillies : Madame Dominique JOLY.

## **ARTICLE 3 :**

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance nouvellement désigné est de cinq ans. Cependant le mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels l'intéressé a été désigné.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

La durée du mandat des autres membres du conseil de surveillance demeure inchangée.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

La Directrice de l'offre sanitaire de l'ARS Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et de la préfecture du département de la Marne.

Fait à Nancy, le **20 AOUT 2021**

Pour la Directrice de l'offre sanitaire

P.O.  
La responsable du département Organisation  
Institutionnelle des Etablissements de Santé

Irmine ZAMBELLI

2018 1004 1 x

## **ARRETE ARS Grand Est n°2021-2950 du 17 août 2021**

**Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier Universitaire de Reims**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2021-2845 en date du 27 juillet 2021 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2021-0603 en date du 16 février 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;

**Considérant** que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

**Considérant** que le mandat des personnalités qualifiées prend fin après cinq ans d'exercice.

---

**ARRETE**

---

### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Jean-Pierre FORTUNE est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant du Président du Conseil départemental de la Marne.

### **ARTICLE 2 :**

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims est donc fixée comme suit :

## **I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

### **1° Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims, représentant la commune de Reims, commune siège de l'établissement principal ;
- Madame Catherine VAUTRIN, Représentante de la Communauté Urbaine du Grand Reims, EPCI du ressort de l'établissement ;
- Monsieur Jean-Pierre FORTUNE, Représentant le Président du Conseil Départemental de la Marne ;
- Monsieur Joseph AFRIBO, Représentant le Conseil Départemental des Ardennes ;
- Monsieur Xavier ALBERTINI, Représentant le Conseil Régional Grand Est ;

### **2° Au titre des représentants du personnel**

- Madame Capucine GREMION, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Monsieur le Professeur Benoît LEFEVRE et Monsieur le Docteur Joël COUSSON, Représentant la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Stéphane KEPE et Madame Valérie ROZALSKI, Représentant les organisations syndicales ;

### **3° Au titre des personnalités qualifiées**

- Monsieur Thomas DUBOIS (association URIOPPS) et Monsieur le Docteur Sébastien BLATEAU, médecin libéral, personnes qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Bernadette COQUET (Ligue contre le cancer) et Monsieur Jean-Michel RIDEZ (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Marne.
- Madame le Docteur Florence TIRAND, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Marne.

## **II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

- Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;
- La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Grand Est ;
- Le représentant de la structure chargée de la réflexion éthique au sein des établissements publics de santé ;
- Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Marne ;
- Le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ;
- Le représentant des familles des personnes accueillies en USLD/EHPAD: Madame Elisabeth JOURDAIN.

## **ARTICLE 3 :**

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance nouvellement désigné est de cinq ans. Cependant le mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels l'intéressé a été désigné.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

La durée du mandat des autres membres du conseil de surveillance demeure inchangée.

Standard régional : 03 83 39 30 30

2

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

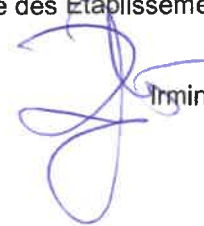
La Directrice de l'offre sanitaire de l'ARS Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et de la préfecture du département de la Marne.

Fait à Nancy, **20 AOUT 2021**

Pour la Directrice de l'offre sanitaire

La responsable du département Organisation  
Institutionnelle des Etablissements de Santé

P. o



Imine ZAMBELLI





Direction de la Qualité, de la Performance et de l'Innovation

## **ARRETE ARS Grand Est n°2021/3024 du 19 août 2021**

modifiant l'arrêté ARS n°2021-1443 du 17 avril 2021 portant renouvellement et désignation des membres de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) du territoire lorrain

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 1142-5, L 1142-6, R 1142-5 et R 1142-6 ;
- VU** le décret n°2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;
- VU** le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Virginie CAYRÉ ;
- VU** l'arrêté ARS n°2021-1443 du 17 avril 2021 portant renouvellement et désignation des membres de la commission de conciliation de d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;
- VU** l'arrêté ARS n°2021-2845 du 27 juillet 2021 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'ensemble des désignations et propositions formulées par les organismes visés à l'article R 1142-5 du code de la santé publique.

---

## **ARRETE**

---

### **Article 1**

Sont renouvelées ou désignées, pour une période de trois ans, comme membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales – CCI – du territoire lorrain, les personnes dont les noms suivent :

#### **I - Au titre des représentants des usagers (3 titulaires, 6 suppléants)**

- Mme Josette BURY (AFTC), titulaire ;

Suppléée par :

- M. Sébastien PROVENZANO (AFSEP) ;
- M. André MICHEL (INDECOSA – CGT).

- M. Christian TROUCHOT (AIRAS), titulaire ;

Suppléé par :

- M. Michel DEMANGE (UFC) ;
- Mme Virginie JACQUEMIN (ENDOFRANCE).

- M. William LAUREAU (Association Le Lien), titulaire ;

Suppléé par :

- M. Pierre CUEVAS (FNAIR Lorraine) ;
- Mme Liliane KLEIN (UFC).

## **II – Au titre des professionnels de santé :**

### **1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral (et deux suppléants)**

M. le Dr Vincent MAUVADY (chirurgien vasculaire), titulaire ;

Suppléé par :

- M. le Dr Alain PROCHASSON (médecin généraliste) ;
- M. le Dr Michel VIRTE (médecin ORL).

### **2) Un praticien hospitalier (et deux suppléants)**

M. le Dr Didier BEAU (Syndicat National des Praticiens Hospitaliers - SNPH), titulaire ;

Suppléé par :

- M. le Dr François LARUELLE (Confédération des Praticiens des Hôpitaux - CPH) ;
- Un poste de suppléant vacant.

## **III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

### **1) Un responsable d'établissement de santé public (et deux suppléants)**

Mme Muriel COLOMBO (Fédération Hospitalière de France - FHF), titulaire ;

Suppléée par :

- Mme Sarah MAHMOUDI (Fédération Hospitalière de France - FHF) ;
- Mme Katia REBELO-SEWASTIANOW (Fédération Hospitalière de France - FHF).

### **2) Deux responsables d'établissements de santé privés (et quatre suppléants)**

- a. M. Philippe BELLO (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne - FEHAP), titulaire ;

Suppléé par :

- Mme Marie-Hélène MAITRE (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne FEHAP) ;
- Mme Clarisse SCHAMING (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne - FEHAP).

- b. Mme Alexandra PAYA (Fédération Hospitalière Privée Grand Est - FHP), titulaire ;

Suppléée par :

- M. le Dr Jean LAURENT (Fédération Hospitalière Privée Grand Est – FHP) ;
- M. le Dr Jacques DELFOSSE (Fédération Hospitalière Privée Grand Est - FHP).

**IV – Au titre de l’Office national d’indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (1 titulaire, 1 suppléant)**

M. Sébastien LELOUP (Directeur de l’ONIAM), titulaire ;

Suppléé par Mme Claire COMPAGNON (Présidente du conseil d’administration de l’ONIAM).

**V – Au titre des entreprises pratiquant l’assurance de responsabilité civile médicale prévue à l’article L 1142-2 du code de santé publique (1 titulaire, 2 suppléants)**

Mme Géraldine MICHELET (MACSF), titulaire ;

Suppléée par :

- Mme Laetitia OBRINGER (La Médicale de France) ;
- Mme Malvina RICHER (SHAM).

**VI – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels (2 titulaires, 4 suppléants)**

- 1) M. Bruno PY (Professeur de droit privé et des sciences criminelles - Université de Lorraine), titulaire ;

Suppléé par :

- Maître Jean-Guy GAUCHER (Avocat honoraire) ;
- Mme Julie LEONHARD (Maître de conférences droit privé et sciences criminelles - Université de Lorraine).

- 2) M. le Docteur Alain REYNIER (CHI Emile Durkheim à Epinal), titulaire ;

Suppléé par :

- M. le Docteur Franck BRESLER (Chirurgien orthopédique – Médipôle de Gentilly) ;
- M. le Professeur Thierry MAY (Infectiologue - CHU de Nancy – Hôpitaux de Brabois).

**Article 2**

La durée du mandat des membres est fixée à 3 ans.

**Article 3**

Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/La Directrice Générale de l’ARS Grand Est  
Le Directeur de la Qualité, de la Performance et de l’Innovation

Laurent DAL MAS

Direction des Soins de Proximité

**ARRETE ARS n° 2021-3018 du 18 août 2021**

Portant modification des autorisations de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical  
de la société par actions simplifiée ELIVIE pour ses sites de rattachement sis  
4 rue des Vanneaux 67120 DACHSTEIN et 13 B quai de Rotterdam 68110 ILLZACH

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**VU** le code de la santé publique et notamment l'article L. 4211-5 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical et son annexe publiée au bulletin officiel du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes (BO N°2015/11bis) ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2017-0472 du 15 février 2017 portant autorisation du transfert du site de rattachement de la société par actions simplifiée ELIVIE vers un local sis 4 rue des Vanneaux 67120 DACHSTEIN ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2017-00473 du 15 février 2017 portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical à la société IPSANTE Domicile pour le site de rattachement sis 13 B quai de Rotterdam 68110 ILLZACH au profit de la société par actions simplifiée ELIVIE ;

**VU** la déclaration effectuée par le représentant légal de la société ELIVIE aux fins d'informer du changement intervenu au sein de la société par actions simplifiée ELIVIE, à savoir le transfert du siège social ;

---

**ARRETE**

---

**Article 1** : La société par actions simplifiée ELIVIE, dont le siège social se trouve **Immeuble Parkview, 79 boulevard de Stalingrad à 69100 VILLEURBANNE**, est autorisée à poursuivre une activité de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical :

- à partir du site de rattachement sis 4 rue des Vanneaux 67120 DACHSTEIN.

Aire géographique desservie : Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Meurthe-et-Moselle (54), Moselle (57), Vosges (88), Territoire de Belfort (90), Haute-Saône (70), dans les limites d'un rayon d'intervention n'excédant pas trois heures de route dans des conditions habituelles de circulation à partir du site de rattachement.

- à partir du site de rattachement sis 13 B quai de Rotterdam 68100 ILLZACH.

Aire géographique desservie : Haut-Rhin (68), Bas-Rhin (67), Doubs (25), Territoire de Belfort (90), Haute-Saône (70), Haute-Marne (52), Côte-d'Or (21), Vosges (88), Jura (39), dans les limites d'un rayon d'intervention n'excédant pas trois heures de route dans des conditions habituelles de circulation à partir du site de rattachement.

**Article 2 :** Toute modification substantielle concernant l'agencement des locaux où se déroule l'activité liée à la dispensation de l'oxygène à usage médical sur le site de rattachement et/ou par l'installation d'un site de stockage annexe, doit faire l'objet d'une autorisation préalable par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Toute autre modification qui affecterait les éléments sur la base desquels les autorisations ont été délivrées doit préalablement faire l'objet d'une déclaration au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

**Article 3 :** Les activités de ces sites doivent être réalisées en conformité avec les dispositions applicables en matière de bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical.

**Article 5 :** Toute infraction aux dispositions applicables en matière de bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical pourra entraîner la suspension ou la suppression des autorisations des sites concernés.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, de sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :** Le Directeur des Soins de Proximité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Pour la Directrice Générale  
de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
Le Directeur des Soins de Proximité,



Wilfrid STRAUSS

Direction Générale

**DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2021-1692 du  
20/08/2021 fixant la dotation globale de financement pour  
l'année 2021 de CSAPA AAF 08 géré par AAF**

FINESS n° : 08 001 129 9

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU** le Code de la Sécurité Sociale,
- VU** la Loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021,
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme CAYRE Virginie,
- VU** l'arrêté ARS n° 2019-3985 du 26 décembre 2019 portant transfert partiel de l'autorisation de gestion du CSAPA des Ardennes géré par le GCSMS "Addictions et réduction des risques 08" au bénéfice de l'association ANPAA,
- VU** l'arrêté du 7 juin 2021 fixant pour l'année 2021 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles, publié le 27 juin 2021 au journal officiel,
- VU** l'arrêté du 8 juin 2021 fixant les dotations régionales de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles, publié le 27 juin 2021 au journal officiel,
- VU** l'instruction n° DGCS/5C/2020/54 du 17 avril 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables, applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, issu de l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- VU** l'instruction interministérielle n° DGCS/1B/3A/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2021/120 du 8 juin 2021 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2021 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages pour usagers de drogue (CAARUD), centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez soi d'abord »,

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX – Standard régional : 03 83 39 30 30



Considérant la demande présentée par l'établissement et après avoir respecté la procédure contradictoire,

**DECIDE**

**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2021, les recettes et les dépenses de CSAPA AAF 08 sont autorisées comme suit (première partie de campagne) :

	<b>GROUPES FONCTIONNELS</b>	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
<b>DEPENSES</b>	Groupe I	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	51 790,25 €
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	615 483,88 €
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	81 464,87 €
	Reprise de déficits	
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>748 739,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	Groupe I	
	Produits de la tarification	748 739,00 €
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non encaissables	
	Reprise d'excédents	
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>748 739,00 €</b>

**Article 2 :**

Pour l'exercice budgétaire 2021 (première partie de campagne), la dotation globale de financement est fixée à 748 739,00 €.

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 62 394,91 €.

**Article 3 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2021 (1<sup>ère</sup> partie de campagne) dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2022, comme suit :

Dotation globale de financement 2022	748 739,00 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12 <sup>ème</sup> en 2022	62 394,91 €

Le montant des moyens pérennes reconduits en 2022 sera éventuellement révisé lors de la 2<sup>ème</sup> partie de campagne annoncée par l'instruction interministérielle du 8 juin 2021.

**Article 4**


Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

**Article 6 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à CSAPA AAF 08.

 Virginie Cayré  
Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Frédéric REMAY





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **DECISION ARS Grand Est n°2021/2004 du 26/08/2021**

**Portant modification de la décision n° 2021/0822 du 15/03/2021 désignant les agents de l'ARS Grand Est et de Santé publique France habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application «OCTAVE»**

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 modifiée prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

**VU** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** la loi n°2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 modifié relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** le décret n°2021-930 du 13 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme CAYRÉ (Virginie);

**VU** l'arrêté du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Standard régional : 03 83 39 30 30

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX

**VU** l'arrêté n° 2021 - 2737 du 07/07/2021 portant délégation de signature au Directeur Général adjoint- Pilotage et Territoires, au Directeur Général adjoint et aux Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2021-2845 du 27/07/2021, portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** la convention relative aux missions d'appui et à la protection des données applicable dans le cadre du concours des équipes de la CIRE de Santé publique France au dispositif de recherche de cas contact de niveau 3 mis en œuvre par l'ARS Grand Est signée le 30/11/2020 ;

**VU** la décision ARS Grand Est n° 2021/0822 du 15/03/2021 modifiée portant désignation des agents de l'ARS Grand Est et de Santé publique France habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application «OCTAVE» ;

**Considérant** la mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé Grand Est d'un logiciel de gestion de l'intégralité du cycle de vie des signaux de niveau 3 dénommé «**OCTAVE**( **O**util **C**ontact **T**racing **A**rs pour les **V**irus **E**mergents)» permettant la création, la régulation, l'investigation, le suivi et la clôture des signaux de niveau 3 à des fins d'investigation, de suivi épidémiologique, d'identification des chaînes et cas groupés de contamination et de prise de mesures appropriées permettant de limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 ;

**Considérant** la nécessité pour les agents spécialement habilités de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de Santé publique France , de consulter et d'enregistrer des données dans l'application «OCTAVE» dans la limite de leurs besoins respectifs d'en connaître, pour permettre l'identification des chaînes de contamination du virus Covid-19, faciliter le suivi épidémiologique au niveau local et aux seules fins de lutter contre la propagation de l'épidémie ;

**Considérant** la nécessité pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est de désigner les personnels de cette agence et de Santé publique France spécialement habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et accéder aux données et informations contenues dans l'application «OCTAVE» ;

**Considérant** que l'accès en écriture et en consultation dans l'application «OCTAVE» sera strictement limité aux utilisateurs spécialement habilités ;

**Considérant** que l'accès à ces données est strictement personnel, qu'il nécessite l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe, qu'en outre et de manière plus générale l'ensemble des personnels désignés est soumis aux exigences du secret professionnel et ne peuvent, sous peine du délit prévu à l'article 226-13 du code pénal, divulguer à des tiers les informations dont ils ont connaissance par le biais de cette application ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour l'annexe récapitulant les agents habilités en qualité d'utilisateurs.

---

## DECIDE

---

**Article 1** : La liste des agents habilités en qualité d'utilisateurs de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de Santé Publique figurant en annexe est modifiée.

**Article 2** : Les autres articles de la décision demeurent inchangés.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

p/. La Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est,

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Virginie CAYRÉ Grand Est

**ANNEXE :**

Liste des agents de l'ARS Grand Est et de Santé publique France habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et consulter les données dans l'application «OCTAVE»

Frédéric REMAY

**DECISION ARS n°2021 - 2003 du 26/08/2021**  
**Portant modification de la décision n° 2020/0268 du 18/05/2020 et désignant les agents de**  
**l'ARS Grand Est habilités à accéder**  
**aux données et informations contenues dans l'application « SI-DEP »**  
**au titre de l'article 10 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020**

**LA DIRECTRICE GENERALE  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

**VU** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 modifié relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n°2020 -1018 du 7 août 2020 pris en application de l'article 3 de la loi n°2020 - 856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2020 - 1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n°2020-1385 du 14 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2020-1387 du 14 novembre 2020 modifié fixant la liste des professionnels de santé habilités à renseigner les systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2021-48 du 20 janvier 2021 modifiant le chapitre Ier du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** le décret n°2021-930 du 13 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 ;

**VU** le décret n°2021-1058 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme CAYRÉ (Virginie);

**VU** l'arrêté du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté n° 2021 - 2737 du 07/07/2021 portant délégation de signature au Directeur Général adjoint- Pilotage et Territoires, au Directeur Général adjoint et aux Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2021-2845 du 27/07/2021, portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** la décision ARS n° 2020/0268 du 18/05/2020 modifiée portant désignation des agents de l'ARS Grand Est habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application « SI-DEP » au titre de l'article 10 du décret n°2020 - 551 du 12 mai 2020 ;

**Considérant** la nécessité pour les agents spécialement habilités de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de consulter les catégories de données mentionnées à l'article 9 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 susvisé, dans la limite de leurs besoins respectifs d'en connaître, pour permettre l'identification des chaînes de contamination du virus covid-19, assurer le suivi et l'accompagnement des personnes présentant un risque d'infection, faciliter le suivi épidémiologique au niveau local et aux seules fins de lutter contre la propagation de l'épidémie ;

**Considérant** la nécessité pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est de désigner les personnels de cette agence spécialement habilités à accéder aux données et informations contenues dans l'application « SI-DEP » ;

**Considérant** que l'accès en consultation dans l'application « SI-DEP » sera strictement limité aux agents spécialement habilités ;

**Considérant** que l'accès à ces données est strictement personnel, qu'il nécessite l'utilisation d'un login et d'un mot de passe propres à chaque agent ci-après désigné, qu'en outre et de manière plus générale l'ensemble des personnels désignés est soumis aux exigences du secret professionnel et ne peuvent, sous peine du délit prévu à l'article 226-13 du code pénal, divulguer à des tiers les informations dont ils ont connaissance par le biais de cette application ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour l'annexe récapitulant les agents habilités.

---

## DECIDE

---

**Article 1 :**

La liste des agents habilités de l'Agence Régionale de Santé Grand Est figurant en annexe est modifiée.

**Article 2 :**

Les autres articles de la décision demeurent inchangés.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*o/* La Directrice Générale  
de l'ARS Grand Est

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Grand Est  
Virginie CAYRÉ

Frédéric REMAY

ANNEXE : Liste des agents de l'ARS habilités à consulter les données dans l'application « SI - DEP »



## **DECISION ARS Grand Est n°2021/2002 du 26/08/2021**

**Portant modification de la décision n° 2020/0270 du 18/05/2020 désignant les agents de l'ARS Grand Est autorisés à enregistrer et accéder aux données et informations contenues dans l'application « Contact Covid » au titre de l'article 3 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020**

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 modifiée prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

**VU** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** la loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 modifié relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n°2020 -1018 du 7 août 2020 pris en application de l'article 3 de la loi n°2020 - 856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n°2020-1385 du 14 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux

systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2020-1387 du 14 novembre 2020 modifié fixant la liste des professionnels de santé habilités à renseigner les systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2021-48 du 20 janvier 2021 modifiant le chapitre Ier du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** le décret n°2021-930 du 13 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020 - 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme CAYRÉ (Virginie);

**VU** l'arrêté du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté n° 2021 - 2737 du 07/07/2021 portant délégation de signature au Directeur Général adjoint- Pilotage et Territoires, au Directeur Général adjoint et aux Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2021-2845 du 27/07/2021, portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** la décision ARS n° 2020/0270 du 18/05/2020 modifiée portant désignation des agents de l'ARS Grand Est autorisés à enregistrer et accéder aux données et informations contenues dans l'application « Contact Covid » au titre de l'article 3 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 ;

**VU** la décision ARS n° 2020/2614 du 30/07/2020 modifiée portant désignation d'administrateurs locaux au sein de l'Agence régionale de santé Grand Est habilités à créer des comptes utilisateurs du téléservice « Contact Covid » ;

**VU** la documentation technique diffusée par la Direction Opérationnelle du Numérique et de l'Innovation en Santé de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie en date des 3 et 8 juillet 2020 et relative aux nouvelles modalités d'accès des structures au téléservice « Contact Covid » ;

**Considérant** la mise en œuvre par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie d'un nouveau service permettant aux établissements de santé et aux agences régionales de santé d'accéder directement au téléservice « Contact Covid » utilisé pour l'identification des chaînes de contamination du virus Covid -19 ;

**Considérant** la nécessité pour les agents spécialement habilités en qualité d'utilisateurs de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, d'enregistrer l'ensemble des données prévues au II de l'article 2 du décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 susvisé et de les consulter dans la limite de leurs besoins respectifs d'en connaître, pour permettre l'identification des chaînes de contamination du virus covid-19, assurer le suivi et l'accompagnement des personnes infectées et des personnes présentant un risque d'infection et aux seules fins de lutter contre la propagation de l'épidémie ;

**Considérant** la nécessité pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est de désigner les personnels de cette agence spécialement habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et accéder aux données et informations contenues dans l'application « Contact Covid » ;

**Considérant** que l'accès en écriture et en consultation dans l'application « Contact Covid » sera strictement limité aux utilisateurs spécialement habilités ;

**Considérant** que l'accès à ces données est strictement personnel, qu'il nécessite l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe propres à chaque agent ci-après désigné, qu'en outre et de manière plus générale l'ensemble des personnels désignés est soumis aux exigences du secret professionnel et ne peuvent, sous peine du délit prévu à l'article 226-13 du code pénal, divulguer à des tiers les informations dont ils ont



connaissance par le biais de cette application ;

**Considérant** que ces utilisateurs auront dûment accepté l'Engagement unilatéral de confidentialité;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour l'annexe récapitulant les agents habilités en qualité d'utilisateurs.

---

## DECIDE

---

**Article 1 :** La liste des agents habilités en qualité d'utilisateurs de l'Agence Régionale de Santé Grand Est figurant en annexe est modifiée.

**Article 2 :** Les autres articles de la décision demeurent inchangés

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*g/* La Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est,

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Virginie CAYRE Grand Est

**ANNEXE :**

Liste des agents de l'ARS habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et consulter les données dans l'application « Contact Covid »

Frédéric REMAY



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **ARRETE n° 2021-3049 du 27 août 2021**

**Fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour la période de dépôt ouverte du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021 pour la région Grand Est**

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L 6122-9 et R 6122-30,

**VU** la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients et à la santé et aux territoires et notamment son article 35,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie CAYRÉ en tant que Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n°2020-2733 du 4 septembre 2020, portant délégation de signature aux Directeurs de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

**VU** le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

**VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n°2018-2103 du 18 juin 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé Grand Est 2018/2028 par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2019/3945 du 18 décembre 2019 portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

**VU** l'arrêté ARS n°2021-0314 du 15 janvier 2021 fixant pour l'année 2021, le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est ;

**VU** l'arrêté ARS n°2021-2845 du 27 juillet 2021, portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

---

## **ARRETE**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bilan quantitatif de l'offre de soins de la région Grand Est est établi, pour la période de dépôt du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021, conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté, à savoir :

Annexes :

- ✓ Partie 1 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de référence
- ✓ Partie 2 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de recours

**Article 2** : la liste des activités de soins concernées est la suivante :

- ✓ Médecine,
- ✓ Chirurgie,
- ✓ Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale,
- ✓ Psychiatrie,
- ✓ Soins de suite et de réadaptation,
- ✓ Soins de longue durée,
- ✓ Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie,
- ✓ Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale
- ✓ Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal,
- ✓ Médecine d'urgence,
- ✓ Réanimation,
- ✓ Traitement du cancer,
- ✓ Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.

**Article 3** : la liste des équipements matériels lourds concernés est la suivante :

- ✓ Scanographes à utilisation médicale
- ✓ Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique
- ✓ Caméras à scintillation munies ou non de détecteurs d'émissions de positons en coïncidence, tomographes à émissions de positons, caméra à positons
- ✓ Caisson hyperbare

**Article 4** : Conformément aux dispositions de l'article R 6122-30 du code de la santé publique, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Ce document fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

**Article 5** : La Directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Grand Est  
Et par délégation, la Directrice de  
l'Offre Sanitaire

Anne MULLER

# ANNEXE

## Bilan quantitatif de l'offre relatif aux activités de soins et aux équipements matériels lourds par zones d'implantation pour le niveau de soins de référence et pour le niveau de soins de recours

Période de dépôt des demandes : du 15 septembre au 15 novembre 2021

**Information :**

**Ce bilan présente l'état des OQOS sur le territoire du Grand Est, sous réserve des nouvelles autorisations qui pourront être accordées suite aux demandes déposées dans la précédente période de dépôt.**

**Contact : [ars-grandest-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr)**

# Sommaire

## **Partie 1 : Objectifs quantifiés par zone d'implantation pour le niveau de soins de référence**

Zone de référence n°1 Nord Ardennes	page 4
Zone de référence n°2 Champagne	page 8
Zone de référence n°3 Aube et Sézannais	page 12
Zone de référence n°4 « 21-52 »	page 16
Zone de référence n°5 Cœur Grand Est	page 20
Zone de référence n°6 Lorraine Nord	page 24
Zone de référence n°7 Sud Lorraine	page 28
Zone de référence n°8 Vosges	page 32
Zone de référence n°9 Moselle Est	page 36
Zone de référence n°10 Basse Alsace Sud Moselle	page 40
Zone de référence n°11 Centre Alsace	page 44
Zone de référence n°12 Haute Alsace	page 48

## **Partie 2 : Objectifs quantifiés par zone d'implantation pour le niveau de soins de recours**

Zone de recours A Ouest	page 53
Zone de recours B Centre	page 55
Zone de recours C Est	page 57

# **Partie 1 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de référence**

<b>Zone de référence n°1 Nord Ardennes</b>				
	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : oui / non
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	6	6	6	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	7	6	7	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	NON
Affections du système nerveux	1	1	1	NON
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	1	0	1	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	2	0	2	NON



<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	2	2	OUI (1)
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	1	2	2	OUI (1)
Urologie	1	1	1	NON
Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiothérapie	0	0	0	NON
Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées	1	1	1	NON
Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer	1	2	2	OUI (1)
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	1	OUI (1)
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	2	2	3	NON
Scanographes à utilisation médicale	4	4	4	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	0	0	1	OUI (1)
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	5	4	5	NON
Scanographes à utilisation médicale	5	5	5	NON

## Zone de référence n°2 Champagne

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : oui / non
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	16	16	17	OUI (1)
<b>HAD</b>	4	3	4	NON
<b>Chirurgie</b>	10	12	12	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	1	0	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	5	5	OUI
Hospitalisation de nuit	0	1	1	OUI
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	14	14	15	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	NON
Affections du système nerveux	4	4	4	NON
Affections cardio-vasculaires	3	3	3	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	4	4	4	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	6	6	6	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	2	2	2	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	5	5	5	NON
SMUR pédiatrique	1	1	1	NON
Structure des urgences	7	7	7	NON
Structure des urgences pédiatriques	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON

Dialyse médicalisée	2	1	2	NON
Autodialyse	3	3	3	NON
Traitement à domicile	3	1	3	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	3	3	3	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Examens de génétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	2	2	2	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	2	2	OUI (1)

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	4	OUI (1)
Digestif	4	4	4	NON
Urologie	3	3	3	NON
Gynécologie	3	3	3	NON
ORL, maxillo-faciales	2	2	3	OUI (1)
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	2	2	2	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	6	6	6	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	3	2	3	NON
Analyses de génétique moléculaire	3	2	3	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	3	3	3	NON
TEP	3	2	4	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	10	8	12	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	9	9	11	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	5	5	5	NON
TEP	4	3	4	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	14	12	15	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	13	13	14	OUI (1)

## Zone de référence n°3 Aube et Sézannais

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 minimum	Cible 2023 maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	12	11	13	OUI (1)
<b>HAD</b>	2	2	2	NON
<b>Chirurgie</b>	4	5	5	OUI(1)
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	1	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	5	5	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	4	4	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	8	8	8	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	2	3	NON
Affections du système nerveux	2	2	3	OUI (1)
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	0	0	1	OUI (1)
<b>Soins de longue durée</b>	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	1	1	1	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON



Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	2	0	2	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic Prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	3	3	3	NON

Gynécologie	2	2	2	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	0	0	1	OUI (1)
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	2	1	2	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	7	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	5	7	OUI (1)

<b>Zone de référence n°4 « 21-52 »</b>				
	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	5	4	5	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	2	2	2	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	2	2	2	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	0	0	0	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	2	2	2	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	4	3	4	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	NON
Prise en charge des enfants	1	0	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	0	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	0	0	0	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	1	1	1	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	0	0	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	0	0	1	OUI(1)
Digestif	1	1	1	NON
Urologie	0	0	1	OUI(1)
Gynécologie	0	0	1	OUI(1)
ORL, maxillo-faciales	0	0	0	NON
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	1	1	1	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	1	1	2	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	1	1	2	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	2	2	2	NON

## Zone de référence n°5 Cœur Grand Est

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	10	8	10	NON
<b>HAD</b>	3	2	3	NON
<b>Chirurgie</b>	5	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	5	5	5	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	3	3	3	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	7	7	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	10	10	10	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	2	3	3	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	3	NON
Prise en charge des enfants	1	0	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	4	4	4	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	2	2	2	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	3	4	OUI (1)
Traitement à domicile	2	0	2	NON



<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	1	1	OUI (1)
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	3	NON
Digestif	4	3	4	NON
Urologie	3	2	2	NON
Gynécologie	1	1	2	OUI (1)
ORL, maxillo-faciales	1	1	2	OUI(1)
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	0	0	0	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	2	4	4	OUI (2)
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	0	0	0	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	4	4	5	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	4	4	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	0	0	0	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	7	7	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	4	6	OUI (1)

<b>Zone de référence n°6 Lorraine Nord</b>				
	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	17	16	17	NON
<b>HAD</b>	4	2	4	NON
<b>Chirurgie</b>	9	9	9	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	1	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	3	3	3	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	8	8	8	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	1	1	OUI (1)
Centres de crise	2	2	2	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	21	21	21	NON

<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	5	5	5	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	4	4	4	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
<b>Soins de longue durée</b>	9	9	9	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	2	2	3	OUI (1) <sup>1</sup>
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	4	4	4	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	5	5	5	NON
Autodialyse	5	5	5	NON
Traitement à domicile	1	1	1	NON

<sup>1</sup> Vu l'arrêté 2021-2315 portant reconnaissance d'un besoin exceptionnel au sein de la zone de référence 6 « Lorraine Nord » en vue d'ajouter une implantation d'activité interventionnelle sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie de type 1 : rythmologie interventionnelle.

**Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal**

<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	5	5	5	NON
Digestif	6	6	6	NON
Urologie	5	5	5	NON
Gynécologie	3	3	3	NON
ORL, maxillo-faciales	4	3	4	NON

Thorax	1	2	2	OUI (1)
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	1	1	1	NON
Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées	1	1	1	NON
Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer	5	6	6	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	1	1	2	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	12	11	14	OUI (2)
Scanographes à utilisation médicale	11	9	12	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	6	6	6	NON
TEP	2	2	2	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	14	14	16	OUI (2)
Scanographes à utilisation médicale	15	12	16	OUI (1)

## Zone de référence n°7 Sud Lorraine

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	18	16	18	NON
<b>HAD</b>	3	1	3	NON
<b>Chirurgie</b>	13	12	13	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	10	10	10	NON
Hospitalisation de nuit	2	1	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	10	10	10	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	25	25	25	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	3	4	4	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	3	NON
Prise en charge des enfants	5	5	5	NON
<b>Soins de longue durée</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>NON</b>
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	3	3	3	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	3	3	3	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	2	2	2	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	2	2	2	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	3	3	3	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON



Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	3	3	NON
Traitement à domicile	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	1	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	1	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Examens de génétique moléculaire	2	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1	NON
Examens de portant sur les marqueurs sériques maternels	3	3	3	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	4	NON
Digestif	7	5	7	NON
Urologie	5	4	5	NON
Gynécologie	4	4	4	NON
ORL, maxillo-faciales	3	3	3	NON
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiothérapie	1	1	1	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	5	5	5	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Analyses de génétique moléculaire	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	3	3	3	NON
TEP	4	4	5	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	10	8	13	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	11	11	14	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	8	8	8	NON
TEP	6	6	6	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	18	16	19	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	17	16	18	OUI (1)

## Zone de référence n°8 Vosges

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	10	11	11	OUI (1)
<b>HAD</b>	3	1	3	NON
<b>Chirurgie</b>	5	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	6	7	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	6	6	OUI (1)
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	18	16	19	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	2	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
Soins de longue durée	6	6	6	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON

Dialyse médicalisée	4	4	4	NON
Autodialyse	4	4	4	NON
Traitement à domicile	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	4	4	4	NON
Urologie	1	2	2	OUI (1)

Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	0	0	0	NON
Thorax	0	0	1	OUI (1)
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiothérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	3	3	3	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	6	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	5	7	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	6	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	7	6	8	OUI (1)

## Zone de référence n°9 Moselle Est

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	8	9	NON
<b>HAD</b>	2	1	2	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	0	0	0	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	3	4	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	6	6	7	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
Soins de longue durée	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	0	0	0	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	3	3	3	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	2	2	2	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON



Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	2	2	2	NON
Gynécologie	2	0	2	NON
ORL, maxillo-faciales	0	0	1	OUI (1)
Thorax	0	0	0	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	0	0	0	NON
Curiothérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	3	2	3	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	3	3	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	3	3	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	6	7	OUI (1)

## Zone de référence n°10 Basse Alsace Sud Moselle

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	22	22	22	NON
<b>HAD</b>	5	4	5	NON
<b>Chirurgie</b>	16	16	16	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	3	2	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	3	3	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	9	9	9	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	28	28	28	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	0	1	1	OUI (1)
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	6	6	6	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	14	14	14	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	28	26	29	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	4	4	4	NON
Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	6	6	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
<b>Soins de longue durée</b>	12	12	12	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	3	3	3	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	3	3	3	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	5	5	5	NON
SMUR pédiatrique	1	1	1	NON
Structure des urgences	8	8	8	NON
Structure des urgences pédiatriques	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	6	5	6	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON
Dialyse médicalisée	4	4	4	NON
Autodialyse	5	5	5	NON
Traitement à domicile	3	1	3	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	5	5	5	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	1	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	1	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	7	7	7	NON
Digestif	8	8	8	NON
Urologie	6	5	6	NON
Gynécologie	6	5	6	NON
ORL, maxillo-faciales	4	4	4	NON
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	1	1	1	NON
Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées	2	2	2	NON
Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer	9	8	9	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	4	4	4	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	4	4	4	NON
TEP	6	4	6	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	16	14	21	OUI (3)
Scanographes à utilisation médicale	17	15	22	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	10	10	10	NON
TEP	6	4	6	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	25	23	28	OUI (3)
Scanographes à utilisation médicale	28	23	30	OUI (2)

## Zone de référence n°11 Centre Alsace

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins autorisées – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	9	9	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	3	3	3	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON

Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	14	14	14	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	0	0	1	OUI (1)
<b>Soins de longue durée</b>	5	5	5	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	0	0	0	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR néonatal pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	3	3	3	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON



Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	2	2	2	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON

Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
---	---	---	---	-----

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	1	1	1	NON
Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	1	1	1	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées	1	1	1	NON
Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer	2	2	2	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	4	3	5	OUI (1)
Scanographes à utilisation médicale	5	3	8	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique	7	6	8	OUI (1)
Scanographes à utilisation médicale	8	4	9	OUI (1)

## Zone de référence n°12 Haute Alsace

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	9	9	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	6	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	3	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	7	7	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	5	5	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)

Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	15	15	15	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	2	2	2	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	2	3	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	5	5	5	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie interventionnelle en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	1	1	1	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	4	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	2	2	2	NON

Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	2	3	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	3	3	3	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	1	1	OUI (1)
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	1	1	OUI (1)
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	3	2	3	NON
Urologie	2	2	2	NON
Gynécologie	2	2	2	NON
ORL, maxillo-faciales	2	2	2	NON
Thorax	1	1	1	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	1	1	1	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	4	4	7	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	6	8	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	3	3	3	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	8	8	10	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	8	7	10	OUI (2)

## **Partie 2 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de recours**



## Zone de recours A Ouest

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	2	2	2	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	6	6	6	NON
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	1	NON
Affections onco- hématologiques	1	1	1	NON
Affections des brûlés	0	1	1	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	1	1	1	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétiques portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	2	2	2	NON

### Equipements matériels lourds – Nombre d’implantations

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

### Equipements matériels lourds – Nombre d’appareils

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

## Zone de recours B Centre

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	1	1	1	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	2	2	3	OUI (1)
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	4	4	4	NON
Affections onco-hématologiques	1	1	1	NON
Affections des brûlés	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	0	0	0	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétiques portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	3	3	3	NON

### Equipements matériels lourds – Nombre d’implantations

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	0	0	0	NON

### Equipements matériels lourds – Nombre d’appareils

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	0	0	0	NON

## Zone de recours C Est

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	2	2	2	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	3	2	4	OUI (1)
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	6	6	6	NON
Affections onco-hématologiques	3	3	3	NON
Affections des brûlés	0	0	0	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	2	2	2	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	0	0	0	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	1	2	2	OUI (1)

### Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

### Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON



# ANNEXE

## Bilan quantitatif de l'offre relatif aux activités de soins et aux équipements matériels lourds par zones d'implantation pour le niveau de soins de référence et pour le niveau de soins de recours

Période de dépôt des demandes : du 15 septembre au 15 novembre 2021

**Information :**

**Ce bilan présente l'état des OQOS sur le territoire du Grand Est, sous réserve des nouvelles autorisations qui pourront être accordées suite aux demandes déposées dans la précédente période de dépôt.**

**Contact : [ars-grandest-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr)**



# Sommaire

## **Partie 1 : Objectifs quantifiés par zone d'implantation pour le niveau de soins de référence**

Zone de référence n°1 Nord Ardennes	page 4
Zone de référence n°2 Champagne	page 8
Zone de référence n°3 Aube et Sézannais	page 12
Zone de référence n°4 « 21-52 »	page 16
Zone de référence n°5 Cœur Grand Est	page 20
Zone de référence n°6 Lorraine Nord	page 24
Zone de référence n°7 Sud Lorraine	page 28
Zone de référence n°8 Vosges	page 32
Zone de référence n°9 Moselle Est	page 36
Zone de référence n°10 Basse Alsace Sud Moselle	page 40
Zone de référence n°11 Centre Alsace	page 44
Zone de référence n°12 Haute Alsace	page 48

## **Partie 2 : Objectifs quantifiés par zone d'implantation pour le niveau de soins de recours**

Zone de recours A Ouest	page 53
Zone de recours B Centre	page 55
Zone de recours C Est	page 57

## **Partie 1 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de référence**

<b>Zone de référence n°1 Nord Ardennes</b>				
	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : oui / non
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	6	6	6	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	7	6	7	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	NON
Affections du système nerveux	1	1	1	NON
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	1	0	1	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	2	0	2	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	2	2	OUI (1)
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	1	2	2	OUI (1)
Urologie	1	1	1	NON
Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	1	2	2	OUI (1)
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	1	OUI (1)
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	2	2	3	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	4	4	4	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	0	0	1	OUI (1)
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	5	4	5	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	5	5	NON

## Zone de référence n°2 Champagne

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : oui / non
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	16	16	17	OUI (1)
<b>HAD</b>	4	3	4	NON
<b>Chirurgie</b>	10	12	12-	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	1	0	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	5	5	OUI
Hospitalisation de nuit	0	1	1	OUI
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	14	14	15	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	NON
Affections du système nerveux	4	4	4	NON
Affections cardio-vasculaires	3	3	3	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	4	4	4	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	6	6	6	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	2	2	2	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	5	5	5	NON
SMUR pédiatrique	1	1	1	NON
Structure des urgences	7	7	7	NON
Structure des urgences pédiatriques	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON



Dialyse médicalisée	2	1	2	NON
Autodialyse	3	3	3	NON
Traitement à domicile	3	1	3	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	3	3	3	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Examens de génétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	2	2	2	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	2	2	OUI (1)

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	4	OUI (1)
Digestif	4	4	4	NON
Urologie	3	3	3	NON
Gynécologie	3	3	3	NON
ORL, maxillo-faciales	2	2	3	OUI (1)
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	2	2	2	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	6	6	6	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	3	2	3	NON
Analyses de génétique moléculaire	3	2	3	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	3	3	3	NON
TEP	3	2	4	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	10	8	12	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	9	9	11	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	5	5	5	NON
TEP	4	3	4	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	14	12	15	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	13	13	14	OUI (1)

## Zone de référence n°3 Aube et Sézannais

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 minimum	Cible 2023 maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	12	11	13	OUI (1)-
<b>HAD</b>	2	2	2	NON
<b>Chirurgie</b>	4	5	5	OUI(1)
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	1	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON

<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	5	5	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	4	4	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	8	8	8	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	2	3	NON
Affections du système nerveux	2	2	3	OUI (1)
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	0	0	1	OUI (1)
<b>Soins de longue durée</b>	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				

Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	1	1	1	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	2	0	2	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic Prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON

Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	3	3	3	NON
Gynécologie	2	2	2	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	0-	0	1	OUI (1)-
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	2	1	2	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				

<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	7	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	5	7	OUI (1)

<b>Zone de référence n°4 «21-52»</b>				
	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	5	4	5	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	2	2	2	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON

Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	2	2	2	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	0	0	0	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	2	2	2	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON



<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	4	3	4	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	1	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	NON
Prise en charge des enfants	1	0	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	0	1	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	2	2	2	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	0	0	0	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	1	1	1	NON
Autodialyse	1	1	1	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	0	0	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	0	0	1	OUI(1)
Digestif	1	1	1	NON
Urologie	0	0	1	OUI(1)
Gynécologie	0	0	1	OUI(1)
ORL, maxillo-faciales	0	0	0	NON
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	1	1	1	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	1	1	2	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	1	1	1	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	1	1	2	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	2	2	2	NON

## Zone de référence n°5 Cœur Grand Est

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	10	8	10	NON
<b>HAD</b>	3	2	3	NON
<b>Chirurgie</b>	5	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	5	5	5	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	3	3	3	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	7	7	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	10	10	10	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	2	3	3	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	3	NON
Prise en charge des enfants	1	0	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	4	4	4	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	2	2	2	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	3	4	OUI (1)
Traitement à domicile	2	0	2	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	1	1	OUI (1)
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	3	NON
Digestif	4	3	4	NON
Urologie	3	2	2	NON
Gynécologie	1	1	2	OUI (1)
ORL, maxillo-faciales	1	1	2	OUI(1)
Thorax	0	0	0	NON

<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	0	0	0	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	2	4	4	OUI (2)
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	0	0	0	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	4	4	5	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	4	4	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	0	0	0	NON
TEP	0	0	0	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	7	7	NON
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	4	6	OUI (1)

<b>Zone de référence n°6 Lorraine Nord</b>				
	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	17	16	17	NON
<b>HAD</b>	4	2	4	NON
<b>Chirurgie</b>	9	9	9	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	1	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	3	3	3	NON



<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	8	8	8	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	2	2	2	NON
Appartements thérapeutiques	0	1	1	OUI (1)
Centres de crise	2	2	2	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	6	6	6	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	21	21	21	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	5	5	5	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	4	4	4	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
<b>Soins de longue durée</b>	9	9	9	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				

Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	2	2	3	OUI (1) <sup>1</sup>
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	4	4	4	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	5	5	5	NON
Autodialyse	5	5	5	NON
Traitement à domicile	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON

1 Vu l'arrêté 2021-2315 portant reconnaissance d'un besoin exceptionnel au sein de la zone de référence 6 « Lorraine Nord » en vue d'ajouter une implantation d'activité interventionnelle sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie de type 1 : rythmologie interventionnelle.

Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	5	5	5	NON
Digestif	6	6	6	NON
Urologie	5	5	5	NON
Gynécologie	3	3	3	NON
ORL, maxillo-faciales	4	3	4	NON
Thorax	1	2	2	OUI (1)
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	1	1	1	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	5	6	6	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON

## Equipements matériels lourds – Nombre d’implantations

**Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d’émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :**

Gamma caméras	2	2	2	NON
TEP	1	1	2	NON
<b>Appareils d’imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	12	11	14	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	11	9	12	OUI (1)

## Equipements matériels lourds – Nombre d’appareils

**Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d’émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :**

Gamma caméras	6	6	6	NON
TEP	2	2	2	NON
<b>Appareils d’imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	14	14	16	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	15	12	16	OUI (1)

## Zone de référence n°7 Sud Lorraine

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	18	16	18	NON
<b>HAD</b>	3	1	3	NON
<b>Chirurgie</b>	13	12	13	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	4	4	4	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	10	10	10	NON
Hospitalisation de nuit	2	1	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	10	10	10	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	25	25	25	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	3	4	4	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	3	NON
Prise en charge des enfants	5	5	5	NON
<b>Soins de longue durée</b>	11	12	12	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	3	3	3	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	3	3	3	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	2	2	2	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	2	2	2	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	3	3	3	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON

Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	3	3	NON
Traitement à domicile	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	1	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	1	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Examens de génétique moléculaire	2	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1	NON
Examens de portant sur les marqueurs sériques maternels	3	3	3	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	3	3	4	NON
Digestif	7	5	7	NON
Urologie	5	4	5	NON
Gynécologie	4	4	4	NON
ORL, maxillo-faciales	3	3	3	NON
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	1	1	1	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	5	5	5	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2	NON
Analyses de génétique moléculaire	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	3	3	3	NON
TEP	4	4	5	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	10	8	13	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	11	11	14	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	8	8	8	NON
TEP	6	6	6	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	18	16	19	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	17	16	18	OUI (1)



## Zone de référence n°8 Vosges

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	10	11	11	OUI (1)
<b>HAD</b>	3	1	3	NON
<b>Chirurgie</b>	5	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	6	7	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	6	6	OUI (1)
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	18	16	19	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	2	OUI (1)
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
Soins de longue durée	6	6	6	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	4	4	4	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	5	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON

Dialyse médicalisée	4	4	4	NON
Autodialyse	4	4	4	NON
Traitement à domicile	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON
<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	4	4	4	NON
Urologie	1	2	2	OUI (1)

Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	0	0	0	NON
Thorax	0	0	1	OUI (1)
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	3	3	3	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	2	2	2	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	6	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	5	7	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	6	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	7	6	8	OUI (1)

## Zone de référence n°9 Moselle Est

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	8	9	NON
<b>HAD</b>	2	1	2	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	1	1	1	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	0	0	0	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	4	3	4	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	6	6	7	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
Soins de longue durée	4	4	4	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	0	0	0	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	0	0	0	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	0	0	0	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	3	3	3	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	2	2	2	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON

Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	1	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	2	2	2	NON
Gynécologie	2	0	2	NON
ORL, maxillo-faciales	0	0	1	OUI (1)
Thorax	0	0	0	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	0	0	0	NON
Curiothérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	0	0	0	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	3	2	3	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	3	3	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	3	3	6	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	5	4	6	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	6	7	OUI (1)



<b>Zone de référence n°10 Basse Alsace Sud Moselle</b>				
	Au 15 septembre202 1	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins - Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	22	22	22	NON
<b>HAD</b>	5	4	5	NON
<b>Chirurgie</b>	16	16	16	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	3	2	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	3	3	3	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	9	9	9	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	28	28	28	NON
Hospitalisation de nuit	2	2	2	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	1	1	1	NON
Centres de crise	1	1	1	NON
Centres de post-cure	0	1	1	OUI (1)
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	6	6	6	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	14	14	14	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON
Centres de post-cure	0	0	0	NON

<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	28	26	29	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	4	4	4	NON
Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	6	6	NON
Prise en charge des enfants	2	2	2	NON
<b>Soins de longue durée</b>	12	12	12	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	3	3	3	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	3	3	3	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	5	5	5	NON
SMUR pédiatrique	1	1	1	NON
Structure des urgences	8	8	8	NON
Structure des urgences pédiatriques	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	4	4	4	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	6	5	6	NON
Hémodialyse en centre pour enfant	1	1	1	NON
Dialyse médicalisée	4	4	4	NON
Autodialyse	5	5	5	NON
Traitement à domicile	3	1	3	NON

<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	5	5	5	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	2	2	2	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	2	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	1	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	2	2	2	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	1	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	7	7	7	NON
Digestif	8	8	8	NON
Urologie	6	5	6	NON
Gynécologie	6	5	6	NON
ORL, maxillo-faciales	4	4	4	NON
Thorax	2	2	2	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	2	2	2	NON
Curiethérapie	1	1	1	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	2	2	2	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	9	8	9	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	4	4	4	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	4	4	4	NON
TEP	6	4	6	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	16	14	21	OUI (3)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	17	15	22	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméras	10	10	10	NON
TEP	6	4	6	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	25	23	28	OUI (3)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	28	23	30	OUI (2)

## Zone de référence n°11 Centre Alsace

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins autorisées – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	9	9	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	4	4	4	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	2	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	0	0	0	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	1	1	1	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	3	3	3	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	8	8	8	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	3	3	3	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	0	0	NON

Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	14	14	14	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	3	3	3	NON
Affections du système nerveux	3	3	3	NON
Affections cardio-vasculaires	1	0	1	NON
Affections liées aux conduites addictives	0	0	0	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	2	NON
Prise en charge des enfants	0	0	1	OUI (1)
<b>Soins de longue durée</b>	5	5	5	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	0	0	0	NON
SMUR	2	2	2	NON
SMUR néonatal pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	3	3	3	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	1	1	1	NON

Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	2	2	2	NON
Autodialyse	2	2	2	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	0	0	0	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	NON
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	0	0	0	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON

Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	NON
---	---	---	---	-----



<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	1	1	1	NON
Digestif	3	3	3	NON
Urologie	1	1	1	NON
Gynécologie	1	1	1	NON
ORL, maxillo-faciales	1	1	1	NON
Thorax	1	1	1	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiothérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	2	2	2	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	1	1	1	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	4	3	5	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	5	3	8	OUI (1)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	7	6	8	OUI (1)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	8	4	9	OUI (1)

## Zone de référence n°12 Haute Alsace

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Médecine hors HAD</b>	9	9	9	NON
<b>HAD</b>	1	1	1	NON
<b>Chirurgie</b>	6	5	5	NON
<b>Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale</b>				
Gynécologie-obstétrique niveau 1	3	2	2	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs niveau 2A	1	1	1	NON
Gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs niveau 2B	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie</b>				
<b>Psychiatrie générale</b>				
Hospitalisation complète	2	2	2	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	7	7	7	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	2	2	2	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)
Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Psychiatrie infanto-juvénile</b>				
Hospitalisation complète	1	1	1	NON
<b>Alternatives</b>				
Hospitalisation de jour	5	5	5	NON
Hospitalisation de nuit	0	0	0	NON
Services de placement familial thérapeutique	0	0	0	NON
Appartements thérapeutiques	0	0	0	NON
Centres de crise	0	1	1	OUI (1)

Centres de post-cure	0	0	0	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
SSR polyvalent	15	15	15	NON
<b>Mentions spécialisées</b>				
Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	NON
Affections du système nerveux	2	2	2	NON
Affections cardio-vasculaires	2	2	2	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	NON
Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	2	3	NON
Prise en charge des enfants	1	1	1	NON
<b>Soins de longue durée</b>	5	5	5	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie interventionnelle en cardiologie</b>				
Rythmologie interventionnelle (actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme	1	1	1	NON
Autres cardiopathies de l'adulte (dont angioplasties coronaires)	2	2	2	NON
<b>Médecine d'urgence</b>				
SAMU	1	1	1	NON
SMUR	1	1	1	NON
SMUR pédiatrique	0	0	0	NON
Structure des urgences	5	4	5	NON
Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation adulte	1	1	1	NON
<b>Traitement de l'insuffisance rénale chronique</b>				
Hémodialyse en centre pour adulte	2	2	2	NON

Hémodialyse en centre pour enfant	0	0	0	NON
Dialyse médicalisée	3	3	3	NON
Autodialyse	3	2	3	NON
Traitement à domicile	1	0	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>AMP</b>				
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	3	3	3	NON
Activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	1	1	1	NON
Conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	1	NON
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	1	1	OUI (1)
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	NON
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	NON
Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	1	NON
Prélèvements de spermatozoïdes	1	1	1	NON
Transferts des embryons en vue de leur implantation	1	1	1	NON
Prélèvements d'ovocytes en vue d'un don	0	1	1	OUI (1)
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	NON
<b>DPN</b>				
Examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Examens de génétique moléculaire	0	0	0	NON
Examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0	NON
Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	NON

<b>Traitement du cancer</b>				
<b>Chirurgie des cancers</b>				
Sein	2	2	2	NON
Digestif	3	2	3	NON
Urologie	2	2	2	NON
Gynécologie	2	2	2	NON
ORL, maxillo-faciales	2	2	2	NON
Thorax	1	1	1	NON
<b>Radiothérapie externe, curiethérapie</b>				
Radiothérapie	1	1	1	NON
Curiethérapie	0	0	0	NON
<b>Utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées</b>	1	1	1	NON
<b>Chimiothérapie ou autres traitements médicaux du cancer</b>	1	1	1	NON
<b>Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales</b>				
Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1	NON
Analyses de génétique moléculaire	1	1	1	NON
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'implantations</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	2	2	2	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	4	4	7	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	6	6	8	OUI (2)
<b>Equipements matériels lourds – Nombre d'appareils</b>				
<b>Caméras à scintillation munies ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions, caméras à positons, gamma caméras :</b>				
Gamma caméra	3	3	3	NON
TEP	1	1	1	NON
<b>Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique</b>	8	8	10	OUI (2)
<b>Scanographes à utilisation médicale</b>	8	7	10	OUI (2)

## **Partie 2 : Objectifs quantitatifs par zone d'implantation pour le niveau de soins de recours**

## Zone de recours A Ouest

	Au 15 septembre 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	2	2	2	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	6	6	6	NON
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	1	NON
Affections onco-hématologiques	1	1	1	NON
Affections des brûlés	0	1	1	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	1	1	1	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétiques portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	2	2	2	NON

### **Equipements matériels lourds – Nombre d’implantations**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

### **Equipements matériels lourds – Nombre d’appareils**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON



## Zone de recours B Centre

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	1	1	1	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	2	2	3	OUI (1)
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	4	4	4	NON
Affections onco-hématologiques	1	1	1	NON
Affections des brûlés	2	2	2	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	1	1	1	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	0	0	0	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétiques portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	3	3	3	NON

### **Equipements matériels lourds – Nombre d’implantations**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	0	0	0	NON

### **Equipements matériels lourds – Nombre d’appareils**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	0	0	0	NON

## Zone de recours C Est

	Au 15 septembr e 2021	Cible 2023 Minimum	Cible 2023 Maximum	Demandes d'implantations supplémentaires recevables dans la fenêtre : OUI / NON
<b>Activités de soins – Nombre d'implantations</b>				
<b>Gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale niveau 3</b>	2	2	2	NON
<b>Soins de suite et de réadaptation</b>				
Affections respiratoires	3	2	4	OUI (1)
Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	6	6	6	NON
Affections onco-hématologiques	3	3	3	NON
Affections des brûlés	0	0	0	NON
<b>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie</b>				
Cardiopathies de l'enfant (y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)	2	2	2	NON
<b>Réanimation</b>				
Réanimation pédiatrique	0	0	0	NON
Réanimation pédiatrique spécialisée	1	1	1	NON
<b>Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal</b>				
<b>DPN</b>				
Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	1	2	2	OUI (1)

### **Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

### **Equipements matériels lourds - Nombre d'appareils**

<b>Cyclotron pour protonthérapie</b>	0	0	0	NON
<b>Caisson hyperbare</b>	1	1	1	NON

ANNEXE

*Liste des agents de l'ARS Grand Est habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et à consulter les données dans l'application « OCTAVE »*

<b>NOM, PRENOM</b>
ADAM, Estelle
AGBAHOUNGBA Lazare
AIT-MOKRANE Nasim
ALIZADA Ulviyya
ALSIBAI Sophie
ANTOINE Philippe
ARNOULD Virginie
ARQUILLIERE Charlotte
ASTIER Stéphanie
AUBRY Anne
BABILLOTTE Marie
BACARI Julien
BAILLARD Jean-Michel
BALDE Aly
BARBE-RICHAUD Pierre-Alexandre
BARLOY Clémence
BARO Emilie
BARRY Maimouna
BASTIEN Maelle
BAYEUL Imen
BECHT Loreen
BECK Morgane
BEGUINET Jérôme
BELLANGER Tess
BERTIN Mathilde
BERTRAND Emilie
BIEBER Marie-Christine
BIEHLMANN Christelle
BISCHOFF Christine
BOGEN Monique
BONNARD TOUSSAINT Ingrid
BONNEAUD Patricia
BONNICHON Elodie
BONNOT Elisabeth
BOREL Béatrice
BOREY Isabelle
BOROWSKI Elodie
BOUCHAUD Tom

BOUQUET Anaëlle
BOURGEOIS Océane
BRIDEL Catherine
BROCKER Aurelie
<b><i>BROUSTAL Oriane (SPF)</i></b>
BRUNNER Arielle
CABLAN Cédric
CABLANC Emeline
<b>CAMARA Daouda</b>
CAPDET Morgane
CASALENGO Laurent
CHARROT Claire
CHARTIER Sylvie
CHEKHECHOUK Linda
CHENAYER Catherine
CHINOUNE Philippine
CHRETIEN-DUCHAMP Vincent
CLOZET Eric
COCKEDEVY Cindy
<b><i>COLLE Morgane (SPF)</i></b>
COLLOTTE Anne
COMPARON Floriane
CONTIGNON Jocelyne
COTTE Marjorie
COUVAL Alain
CUGINI Géraldine
DANIEL Marine
DARDAINE Olivier
DAVESNE Séverine
DAVID Isabelle
DE MONPEZAT Aurélie
DEMAZIERE Antoine
DERFOUFI Yasmina
DERVAUX Ophélie
DESTIPS Anne-Marie
DHAOUADI Chérine
<b><i>DOMINIQUE Yoann (SPF)</i></b>
DOPACO Lucien
DOSSO Olivier
DRIAI Assya
DRUCKER Claire-Lise
DUFRENNE Delphine
DUFRESNOY Véronique

DUMAIN Virginie
DUPONT Isabelle
<b>DUPUIS Sylvie</b>
DURANG Valérie
DURUPT Cédric
DZIEWIT Daria
EDFRENNES Sandra
EL BOURAOUI Rachid
<b>EL KADDOURI Yassine</b>
EL MRINI Tariq
ELIAS Hanane
EL-MRINI Tariq
ERNY Adèle
ERTUGRUL Süreyya
EQUILBEY-GUERBAOUI Zahra
<b>ETIENNE Arnaud</b>
FELDER Mélanie
FIERFORT Elisabeth
FIEROBE François
<b>FIET Caroline (SPF)</b>
FLEURY Lydia
FLORQUIN Sylvie
<b>FONTANEL Sylvie</b>
FORTIN Vincent
FOURMONT Mathieu
FOURTOU Laetitia
FRANCOIS Christelle
FRANCOIS Emilie
FRIK Estelle
GALLMANN Coralie
GARA Jean-Pierre
GASIS Jennifer
GAUTHERON Ludivine
GELLY Guillaume
GENDARME Antoine
<b>GIBSON Peggy</b>
GILLETTE Solène
GIROUARD-DINE Marion
GNYLEC-CHAMOULARD Sylvie
GRAN-AYMERICH Laure
GUALA Christophe
GUER Julie
GUERY Joëlle

GUYOT Catherine
GUYOT Elodie
GUYOT Laurent
HALLER Isabelle
HAMBOURGER NATHALIE
HAMOUD Leila
HANSMANN Véronique
HAUTECOUVERTURE Julie
HEBERT Fanny
HEIMANSON Carl
HENQUEL Céline
HENRARD Laurie
<b>HENRIOT Brigitte</b>
HENRY Dominique
HENRY Laurent
HENRY Sandrine
HIMER Lamia
HUBER Valérie
HUSTACHE Aline
JAEGGY Stéphanie
JENNER Adeline
JOANNES Julia
JOBERT Claire
JOLLY Elise
JOLLY Françoise
KALCH Olivier
KIALOUBAKA Ruth
KIERONSKI Lionel
KOENIG Alexandrine
KOUAME Lucien
KUENTZMANN Patricia
KUSNIERZ Roxane
KUYE-LOEUILLET Corine
LABORDA-PUEYO Michele
LACOUR Audrey
LAMPIRE Nicolas
LANDY Aurore
LANGEVIN Christophe
LANTUEJOUL Marie
LAPEYRE-DAUPHIN Marine
LAURENT Olivier
LE BALLE Yves
LEGO Gwladys



LE QUINIO Pierre
LEBON Sylviane
LEFEVER Christelle
LEICARRAGUE Sophie
LEMAITRE Lucie
LEVY Cédric
LOBRY Véronique
LOZITO Laurent
<b>MAILLEFAUD Bastien</b>
MALAURE Elisabeth
MANGIN Grazia
MANSOUR Amel
<b>MARGUERITE Nadège (SPF)</b>
MARIER Thierry
MAROTTA Joséphine
MARSAL Mathieu
MARTIN Jérôme
MARTINOT Catherine
<b>MASUREL Caroline (SPF)</b>
MATHERON-BATAILLE Sébastien
MAURICE Julien
<b>MEFFRE Christine (SPF)</b>
MERCIER Thomas
MERKAL Maïté
MICHEL Amélie
<b>MIHAI Mihaela (SPF)</b>
MILLE-FAFET Catherine
MINABERRIGARAY Sébastien
MINGER Lucie
MONIOT Stéphanie
MONTEIRO Sandra
MOREL Delphine
MORIEUX Théo
MORISY Christelle
MOUCHETTE Anne-Laure
MOUQUET Juliette
MUNEROL Lidiana
<b>NASSANY Oriane (SPF)</b>
NGOLLO Romance
<b>NGUYEN-HUU Ngoc-Ha (SPF)</b>
OSBERY Aline
OUKALI Abdelkader
OUM-OUM Jules-Emmanuel

PAGANO Manon
PAIN Laure
<b>PAOLILLO Sarah</b>
PASQUA Laurence
PERROT Véronique
PETER Joël
PETERS Sylvie
PETIT Géraldine
PHILIPPE Marie-José
PILLAY Christine
PIVOT Diane
PLACE Christian
POINSARD Nadine
POLO Laure
POUPARD Sylvie
PRINS Céline
PRUVOT Vivien
PUSCH-SALA Carola
QUIRIN Fanny
<b>RAGUET Sophie (SPF)</b>
RAMI Catherine
RAPENNE Yasmina
RATAJCZAK Aldric
REBEL Charlene
REITZER Catherine
REMILLON Sylvie
REMY Anne-Claire
RESELLI Joël
REVOL Lydie
REY Emilie
REY Gwenola
RIBS Isabelle
RINCK Christine
ROBAT Olivier
ROBERT Hélène
ROUGIEUX Antoine
ROUSSELET Marine
ROZAN BLIN Aude
ROZET Aurélie
SAM Mourad
SAMAAN Iskandar
SANCHEZ Camille
SANGA Mathieu

SAULNIER Mickael
SAUVAGE Magali
SAUVAGEOT Rémi
SCHALL Sophie
SCHAPMAN Lucie
SCHENA Angélique
SCHICHEL Clarisse
SCHNEIDER Anthony
SEJOURNE Constance
SEMERCI Sylvia
SETTOU Ahmed
SIEGRIST Sophie
SIMON Alice
SIMON Anais
SIMONIN Nathalie
SIMONKLEIN Brigitte
SINKOVEC Emile
SLIWA Frédéric
SLIWA Virginie
SOURD Fabienne
STEVANCE Valérie
STIVALET Marie-Pierre
TAHAR Youssef
TARFAOUI Ouafa
TCHENTCHELI Anaëlle
TETEVIDE Brigitte
THAL Aline
THOMAS Anne-Sophie
TISSERAND Maryse
TOBOLA Hélène
TOPAN Mehdap
TORRES Cindy
TRASSART Maëva
TRICOT Claire
TROMPETTE Justine
<b>TROUILLET Morgane (SPF)</b>
UDOT Amandine
VAN LOON Valentine
VELANGANI Olivier
VELEV Alix
<b>VERNAY Michel (SPF)</b>
VIENNESSE Karine
VILLET Hervé

VINCENT Nora
VINOT Sonia
VIOLA Gwenaëlle
<b>VIRY Marie-Christine</b>
VOLFART Cindy
VOM SCHEIDT-OREN Thalia
WEBER Béatrice
WIEDERKEHR Jean
WILLEMET Claire
WUST Cassandra
<b>YAI Jenifer (SPF)</b>
ZAMBELLI Irmine
ZIEGLER Laurence
ZIMMERMANN Sophie

ANNEXE

Liste des agents de l'ARS Grand Est habilités à consulter les données dans l'application « SI - DEP »

NOM	PRENOM	PROFIL
<b>MAULBON</b>	<b>Céline</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>KIMENAU</b>	<b>Jean-Marc</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>EL KADDOURI</b>	<b>Yassine</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>CAMARA</b>	<b>Daouda</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>MAILLEFAUD</b>	<b>Bastien</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>LAMOUCHE</b>	<b>Jérôme</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>OLIVIERO</b>	<b>Edwige</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>POIRSON</b>	<b>Julie</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>DAUTHEL</b>	<b>Stéphanie</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>OUKALI</b>	<b>Abdelkader</b>	<b>Administrateur local</b>
<b>MARIER</b>	<b>Thierry</b>	<b>Administrateur local</b>
AIT-MOKRANE	Nasim	Enquêteur
AGBAHOUNGBA	Lazare	Enquêteur
ALSIBAI	Sophie	Enquêteur
ALIZADA	Ulviyya	Enquêteur
ALLAIRE	Frédérique	Enquêteur
ANDRE	Tom	Enquêteur
ARQUILLIERE	Charlotte	Enquêteur
AUBERT	Laurence	Enquêteur
AUBREGE-GUYOT	Cécile	Enquêteur
AUBRY	Anne	Enquêteur
BACARI	Julien	Enquêteur
BAERT	Manon	Enquêteur
BALDE	Aly	Enquêteur
BARBE-RICHAUD	Pierre-Alexandre	Enquêteur
BARLOY	Clémence	Enquêteur
BARO	Emilie	Enquêteur
BARRY	Maïmouna	Enquêteur

Standard régional : 03 83 39 30 30

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX

BASTIEN	Maëlle	Enquêteur
BAYEUL	Imen	Enquêteur
BECHT	Loreen	Enquêteur
BEGUINET	Jerôme	Enquêteur
BELLANGER	Tess	Enquêteur
BENDER	Séverine	Enquêteur
BERGMANN-VATRAN	Catherine	Enquêteur
BERTRAND	Emilie	Enquêteur
BIEBER	Marie-Christine	Enquêteur
BISCHOFF	Christine	Enquêteur
BOGEN	Monique	Enquêteur
BONNICHON	Elodie	Enquêteur
BONNOT	Elisabeth	Enquêteur
BOREY	Isabelle	Enquêteur
BOROWSKI	Elodie	Enquêteur
BOUCHAUD	Tom	Enquêteur
BOUDESOCQUE	Corinne	Enquêteur
BOUQUET	Annaëlle	Enquêteur
BOURGEOIS	Océane	Enquêteur
BRATUN	Fanny	Enquêteur
BREEMEERSCH	Delphine	Enquêteur
BROCKER	Aurélie	Enquêteur
BRONNER	Dominique	Enquêteur
BRUNNER	Arielle	Enquêteur
CABLAN	Cédric	Enquêteur
CABLE	Francine	Enquêteur
CAPDET	Morgane	Enquêteur
CARLIER	Monique	Enquêteur
CHAPELLE	Mickaël	Enquêteur
CHARROT	Claire	Enquêteur
CHARTIER	Sylvie	Enquêteur
CHEKHECHOUK	Linda	Enquêteur
CHINOUNE	Philippine	Enquêteur
CHOPARD	Virginie	Enquêteur
CHRETIEN	Claude	Enquêteur
CLEMENT	Gilles	Enquêteur
CLOZET	Eric	Enquêteur
COCKEDEV	Cindy	Enquêteur
COISCAUD	Olivier	Enquêteur
COLOTTE	Anne	Enquêteur
COMPARON	Floriane	Enquêteur
COTTE	Marjorie	Enquêteur
COUVAL	Alain	Enquêteur
CRETIN	Carole	Enquêteur
CUGINI	Géraldine	Enquêteur
DARTOIS	Catherine	Enquêteur
DAVESNE	Séverine	Enquêteur
DAVID	Isabelle	Enquêteur

DE LA COTTE	Stéphanie	Enquêteur
DEMAY	Odile	Enquêteur
DEMAZIERE	Antoine	Enquêteur
DE MONPEZAT	Aurélie	Enquêteur
DERFOUFI	Yasmina	Enquêteur
DERVAUX	Ophélie	Enquêteur
DESTIPS	Anne-Marie	Enquêteur
DEWAELE	Philippe	Enquêteur
DHAOUADI	Chérine	Enquêteur
DIMINI	Julie	Enquêteur
DI TOMMASO	Aurélie	Enquêteur
DOPACO	Lucien	Enquêteur
DOSSO	Olivier	Enquêteur
DRIAI	Assia	Enquêteur
DRUCKER	Claire-Lise	Enquêteur
DUFRESNOY	Véronique	Enquêteur
DUMAIN	Virginie	Enquêteur
DUPUIS	Sylvie	Enquêteur
DZIEWIT	Daria	Enquêteur
ECKMANN	Laurence	Enquêteur
EDFRENNES	Sandra	Enquêteur
EL-MRINI	Tariq	Enquêteur
ELIAS	Hanane	Enquêteur
EQUILBEY-GUERBAOUI	Zahra	Enquêteur
ERNY	Adèle	Enquêteur
ERTUGRUL	Süreyya	Enquêteur
ETIENNE	Arnaud	Enquêteur
FELDER	Mélanie	Enquêteur
FIERFORT	Elisabeth	Enquêteur
FIEROBE	François	Enquêteur
FLEURY	Lydia	Enquêteur
FLORQUIN	Sylvie	Enquêteur
FONTANEL	Sylvie	Enquêteur
FOURTOU	Laetitia	Enquêteur
FRANCOIS	Christelle	Enquêteur
FRANCOIS	Emilie	Enquêteur
FRIK	Estelle	Enquêteur
GAILLIARD	Cécile	Enquêteur
GANTNER	Sabrina	Enquêteur
GARA	Jean-Pierre	Enquêteur
GASIS	Jennifer	Enquêteur
GAUDIN	Anne	Enquêteur
GAUTHERON	Ludivine	Enquêteur
GELLY	Guillaume	Enquêteur
GIAGRANDI	Ilona	Enquêteur
GILLETTE	Solène	Enquêteur
GNYLEC-CHAMOUIARD	Sylvie	Enquêteur
GRAINCOURT	Léa	Enquêteur
GUALA	Christophe	Enquêteur

GUERY	Joëlle	Enquêteur
GUYOT	Catherine	Enquêteur
GUYOT	Elodie	Enquêteur
GUYOT	Laurent	Enquêteur
HAMBOURGER	Nathalie	Enquêteur
HAMOUD	Leila	Enquêteur
HANSMANN	Véronique	Enquêteur
HANSSLER	Valérie	Enquêteur
HAUSHALTER	Luc	Enquêteur
HEBERT	Fanny	Enquêteur
HEIMANSON	Carl	Enquêteur
HENQUEL	Céline	Enquêteur
HENRY	Dominique	Enquêteur
HENRY	Laurent	Enquêteur
HENRY	Sandrine	Enquêteur
HENRARD	Laurie	Enquêteur
HIMER	Lamia	Enquêteur
HRITTANE	Yacine	Enquêteur
HUBER	Valérie	Enquêteur
JENNY	Orlane	Enquêteur
JOBERT	Claire	Enquêteur
JOLLY	Elise	Enquêteur
JOLLY	Francoise	Enquêteur
KAISLING-DOPFF	Annic	Enquêteur
KALCH	Olivier	Enquêteur
KARCIOGLU -WAGNER	Marina	Enquêteur
KIALOUBAKA	Ruth	Enquêteur
KIERONSKI	Lionel	Enquêteur
KLIPPENSPIES-RAULET	Marie-Odile	Enquêteur
KOENIG	Alexandrine	Enquêteur
KUENTZMANN	Patricia	Enquêteur
KUSNIERZ	Roxane	Enquêteur
KUYE-LOEUILLET	Corinne	Enquêteur
LABORDA-PUEYA	Michèle	Enquêteur
LACOUR	Audrey	Enquêteur
LADJELATE	Nacera	Enquêteur
LAGILLE	Elisabeth	Enquêteur
LAMPIRE	Nicolas	Enquêteur
LANDY	Aurore	Enquêteur
LANGEVIN	Christophe	Enquêteur
LANTUEJOUL	Marie	Enquêteur
LAPEYRE	Marine	Enquêteur
LE BALLE	Yves	Enquêteur
LEBON	Sylviane	Enquêteur
LEFEVER	Christelle	Enquêteur
LE DINH	Alice	Enquêteur
LE GOFF	Véronique	Enquêteur
LEIÇARRAGUE	Sophie	Enquêteur
LEMAITRE	Lucie	Enquêteur



LE QUINIO	Pierre	Enquêteur
LEVY	Cédric	Enquêteur
LOEZ-LEBAS	Sylvia	Enquêteur
MAHOUT	Nathalie	Enquêteur
MALAURE	Elisabeth	Enquêteur
MANSOUR	Amel	Enquêteur
MAROTTA	Joséphine	Enquêteur
MARSAL	Mathieu	Enquêteur
MASSON	Laure	Enquêteur
MATHERON - BATAILLE	Sébastien	Enquêteur
MARTIN	Jérôme	Enquêteur
MARTINOT	Catherine	Enquêteur
MONZEIN	Véronique	Enquêteur
MERKAL	Maïté	Enquêteur
MICHEL	Amélie	Enquêteur
MILLE-FAFET	Catherine	Enquêteur
MINABERRIGARAY	Sébastien	Enquêteur
MINGER	Lucie	Enquêteur
MONIOT	Stéphanie	Enquêteur
MONTEIRO	Sandra	Enquêteur
MOREL	Delphine	Enquêteur
MORIEUX	Théo	Enquêteur
MOUCHETTE	Anne-Laure	Enquêteur
MOUQUET	Juliette	Enquêteur
MUNEROL	Lidiana	Enquêteur
NGOLLO	Romance	Enquêteur
OLIVIER	Laurent	Enquêteur
OSBERY	Aline	Enquêteur
OUM-OUM	Jules- Emmanuel	Enquêteur
PAGANO	Manon	Enquêteur
PAIN	Laure	Enquêteur
PAJAK	Valérie	Enquêteur
PAOLILLO	Sarah	Enquêteur
PARIS	Amélie	Enquêteur
PASQUA	Laurence	Enquêteur
PELLE	Josée	Enquêteur
PERROT	Véronique	Enquêteur
PETER	Joël	Enquêteur
PETERS	Sylvie	Enquêteur
PETIT	Géraldine	Enquêteur
PHILIPPE	Marie-José	Enquêteur
PILLAY	Christine	Enquêteur
PIROUE	Sandrine	Enquêteur
PLACE	Christian	Enquêteur
PRINS	Céline	Enquêteur
PIVOT	Diane	Enquêteur
POINSARD	Nadine	Enquêteur
PUSCH-SALA	Carola	Enquêteur

RAPENNE	Yasmina	Enquêteur
RATAJCZAK	Auldric	Enquêteur
REBEL	Charlène	Enquêteur
REGIN	Patricia	Enquêteur
REINE	Emilie	Enquêteur
REITZER	Catherine	Enquêteur
REMY	Anne-Claire	Enquêteur
RESELLI	Joël	Enquêteur
REVOL	Lydie	Enquêteur
REY	Emilie	Enquêteur
RIBS	Isabelle	Enquêteur
RINCK	Christine	Enquêteur
RISSE	Corinne	Enquêteur
ROBERT	Hélène	Enquêteur
ROCHE	David	Enquêteur
ROUGIEUX	Antoine	Enquêteur
ROUSSELET	Marine	Enquêteur
ROZET	Aurélie	Enquêteur
RYBARCZYK-VIGOURET	Marie-Christine	Enquêteur
SAMAAN	Iskandar	Enquêteur
SANCHEZ	Camille	Enquêteur
SANGA	Mathieu	Enquêteur
SAULNIER	Mickaël	Enquêteur
SAUVAGEOT	Remi	Enquêteur
SCHAETZLE	Alain	Enquêteur
SCHALL	Sophie	Enquêteur
SCHAPMAN	Lucie	Enquêteur
SCHAUINGER	Sophie	Enquêteur
SCHICHTEL	Clarisse	Enquêteur
SCHIEBER	Anne-Cécile	Enquêteur
SCHILLING	Amélie	Enquêteur
SCHNEIDER	Anthony	Enquêteur
SCHOULER	Corinne	Enquêteur
SCHRAMM	Christine	Enquêteur
SEMERCI	Sylvia	Enquêteur
SETTOU	Ahmed	Enquêteur
SEUREAU	Anne	Enquêteur
SIEGRIST	Sophie	Enquêteur
SIMON	Alice	Enquêteur
SIMON	Anaïs	Enquêteur
SIMONKLEIN	Brigitte	Enquêteur
SINKOVEC	Emile	Enquêteur
SLIWA	Frédéric	Enquêteur
SLIWA	Virgine	Enquêteur
SOURD	Fabienne	Enquêteur
STEVANCE	Valérie	Enquêteur
TAHAR	Youssef	Enquêteur
TCHENCHELI	Annaëlle	Enquêteur

TETEVIDUE	Brigitte	Enquêteur
THAL	Aline	Enquêteur
THIRIET	Stéphanie	Enquêteur
THIRION	Dominique	Enquêteur
THOMAS	Anne-Sophie	Enquêteur
TIGHEZZA	Jawad	Enquêteur
TOBOLA	Hélène	Enquêteur
TOPAN	Mehdap	Enquêteur
TORRES	Cindy	Enquêteur
TRASSART	Maëva	Enquêteur
TREVISAN	Martine	Enquêteur
TRICOT	Claire	Enquêteur
VALETTE	Céline	Enquêteur
VAN LOON	Valentine	Enquêteur
VELANGANNI	Olivier	Enquêteur
VELEV	Alix	Enquêteur
VEUILLEMENOT	Laure	Enquêteur
VILLAUME	Marine	Enquêteur
VILLET	Hervé	Enquêteur
VINOT	Sonia	Enquêteur
VOLFART	Cindy	Enquêteur
VOLODIMER	Christèle	Enquêteur
VOM SCHEIDT-OREN,	Thalia	Enquêteur
VRANCKEN	Manon	Enquêteur
WEBER	Béatrice	Enquêteur
WEBER	Marjorie	Enquêteur
WERTH	Emilie	Enquêteur
WIEDERKEHR	Jean	Enquêteur
WILLEMET	Claire	Enquêteur
WUST	Kassandra	Enquêteur
ZAMBELLI	Irmine	Enquêteur
ZELLMAYER	Muriel	Enquêteur
ZIEGLER	Laurence	Enquêteur
ZIMMERMANN	Sophie	Enquêteur

ANNEXE

*Liste des agents de l'ARS Grand Est habilités en qualité d'utilisateurs à enregistrer et à consulter les données dans l'application « CONTACT COVID »*

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>PROFIL</b>	<b>DT</b>
ALIZADA	Ulviyya	Utilisateur	<b>Siège 1(Hors DT)</b>
AGBAHOUNGBA	Lazare	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
CHINOUNE	Philippine	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
KALCH	Olivier	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
MOREL	Delphine	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
REMY	Anne-Claire	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
REVOL	Lydie	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
SCHALL	Sophie	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
SEUREAU	Anne	Utilisateur	Siège 1(Hors DT)
AUBRY	Anne	Utilisateur	<b>Siège 2(Hors DT)</b>
LANDY	Aurore	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
PETIT	Géraldine	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
REY	Emilie	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
ROUGIEUX	Antoine	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
SINKOVEC	Emile	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
STEVANCE	Valérie	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
ZAMBELLI	Irmine	Utilisateur	Siège 2(Hors DT)
ALSIBAI	Sophie	Utilisateur	<b>Siège 3(Hors DT)</b>
DUPONT	Isabelle	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
EL MRINI	Tariq	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
FONTANEL	Sylvie	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)

HAUTECOUVERTURE	Julie	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
MAROTTA	Josephine	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
PHILIPPE	Marie-José	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
SCHAPMAN	Lucie	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
TISSERAND	Maryse	Utilisateur	Siège 3(Hors DT)
HENRY	Dominique	Utilisateur	<b>Siège 4(Hors DT)</b>
LANTUEJOUL	Marie	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
BARRY	Maimouna	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
MUNEROL	Lidiana	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
PASQUA	Laurence	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
ROZET	Aurélie	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
SETTOU	Ahmed	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
VIRY	Marie-Christine	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
WIEDERKEHR	Jean	Utilisateur	Siège 4(Hors DT)
BONNOT	Elisabeth	Utilisateur	<b>Siège 5(Hors DT)</b>
CAPDET	Morgane	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
DEMAZIERE	Antoine	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
DRIAI	Assya	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
HENRIOT	Brigitte	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
KIERONSKI	Lionel	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
LAPEYRE	Marine	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
LEVY	Cédric	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
PUSCH-SALA	Carola	Utilisateur	Siège 5(Hors DT)
BARLOY	Clémence	Utilisateur	<b>Siège 6(Hors DT)</b>
BECK	Morgane	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)

FELDER	Mélanie	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
HUBER	Valérie	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
MARSAL	Mathieu	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
MORIEUX	Théo	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
POINSARD	Nadine	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
SAUVAGE	Magali	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
SANCHEZ	Camille	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
WUST	Kassandra	Utilisateur	Siège 6(Hors DT)
HENRY	Sandrine	Utilisateur	<b>Siège 8(Hors DT)</b>
RAPENNE	Yasmina	Utilisateur	Siège 8(Hors DT)
ASTIER	Stéphanie	Utilisateur	<b>Siège 9(Hors DT)</b>
CUGINI	Géraldine	Utilisateur	Siège 9(Hors DT)
ETIENNE	Arnaud	Utilisateur	Siège 9(Hors DT)
PETER	Joël	Utilisateur	Siège 9(Hors DT)
REY	Gwenola	Utilisateur	Siège 9(Hors DT)
VINCENT	Nora	Utilisateur	Siège 9(Hors DT)
BELLANGER	Tess	Utilisateur	<b>Siège 10(Hors DT)</b>
EDFRENNES	Sandra	Utilisateur	Siège 10(Hors DT)
JOLLY	Elise	Utilisateur	Siège 10(Hors DT)
PERROT	Véronique	Utilisateur	Siège 10(Hors DT)
RATAJCZAK	Auldric	Utilisateur	Siège 10(Hors DT)
TETEVUIDE	Brigitte	Utilisateur	Siège 10(Hors DT)
CHARROT	Claire	Utilisateur	<b>Siège 11(Hors DT)</b>
CHEKHECHOUK	Linda	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
DERVAUX	Ophélie	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)

LAURENT	Olivier	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
LEICARRAGUE	Sophie	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
ROUSSELET	Marine	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
SOURD	Fabienne	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
WEBER	Marjorie	Utilisateur	Siège 11(Hors DT)
DI TOMMASO	Aurélie	Utilisateur	<b>Siège 14(Hors DT)</b>
DRUCKER	Claire-Lise	Utilisateur	Siège 14(Hors DT)
GUALA	Christophe	Utilisateur	Siège 14(Hors DT)
KUENTZMANN	Patricia	Utilisateur	Siège 14(Hors DT)
MATHERON-BATAILLE	Sébastien	Utilisateur	Siège 14(Hors DT)
SEMERCY	Sylvia	Utilisateur	Siège 14(Hors DT)
BECHT	Loreen	Utilisateur	<b>Siège 15(Hors DT)</b>
BENDER	Séverine	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
BRONNER	Dominique	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
CABLE	Francine	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
DE MONPEZAT	Aurélie	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
KOENIG	Alexandrine	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
SCHNEIDER	Anthony	Utilisateur	Siège 15(Hors DT)
BISCHOFF	Christine	Utilisateur	<b>Siège 16(Hors DT)</b>
COTTE	Marjorie	Utilisateur	Siège 16 (Hors DT)
SAMAAN	Iskandar	Utilisateur	Siège 16(Hors DT)
THAL	Aline	Utilisateur	Siège 16(Hors DT)
VOM SCHEIDT-OREN	Thalia	Utilisateur	Siège 16(Hors DT)
BASTIEN	Maëlle	Utilisateur	<b>Siège 17(Hors DT)</b>
BACARI	Julien	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)

BONNICHON	Elodie	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
KIALOUBAKA	Ruth	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
MANSOUR	Amel	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
MINGER	Lucie	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
REBEL	Charlène	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
TOBOLA	Hélène	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
WEBER	Béatrice	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
ZIEGLER	Laurence	Utilisateur	Siège 17(Hors DT)
BROCKER	Aurélie	Utilisateur	<b>Siège 18(Hors DT)</b>
FOURTOU	Laetitia	Utilisateur	Siège 18(Hors DT)
HAMOUD	Leila	Utilisateur	Siège 18(Hors DT)
LABORDA-PUEYA	Michèle	Utilisateur	Siège 18(Hors DT)
TORRES	Cindy	Utilisateur	Siège 18(Hors DT)
COMPARON	Floriane	Utilisateur	<b>Siège 19(Hors DT)</b>
DHAOUADI	Cherine	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
HAUSHALTER	Luc	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
JOBERT	Claire	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
LOUIS	Anne-Marie	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
SIMON	Alice	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
SLIWA	Virginie	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
TCHENTCHELI	Anaëlle	Utilisateur	Siège 19(Hors DT)
ERNY	Adèle	Utilisateur	<b>Siège 20 (Hors DT)</b>
GRAN-AYMERICH	Laure	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
HEBERT	Fanny	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
LACOUR	Audrey	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)



MAILIER	Delphine	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
MARTINOT	Catherine	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
MINABERRIGARAY	Sébastien	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
MONIOT	Stéphanie	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
TARFAOUI	Ouafa	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
VELEV	Alix	Utilisateur	Siège 20 (Hors DT)
BARO	Emilie	Utilisateur	<b>Siège 22 (Hors DT)</b>
DZIEWIT	Daria	Utilisateur	Siège 22 (Hors DT)
KARCIOGLU -WAGNER	Marina	Utilisateur	Siège 22 (Hors DT)
BERTIN	Mathilde	Utilisateur	<b>Siège 24 (Hors DT)</b>
BERTRAND	Emilie	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
BOREY	Isabelle	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
GILLETTE	Solène	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
KOUAME	Lucien	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
MAURICE	Julien	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
OUM-OUM	Jules-Emmanuel	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
PRINS	Céline	Utilisateur	Siège 24 (Hors DT)
BOROWSKI	Elodie	Utilisateur	<b>Siège 25(Hors DT)</b>
GNYLEC-CHAMOUARD	Sylvie	Utilisateur	Siège 25(Hors DT)
NGOLLO	Romance	Utilisateur	Siège 25(Hors DT)
PIVOT	Diane	Utilisateur	Siège 25(Hors DT)
DUMAIN	Virginie	Utilisateur	<b>Ardennes (08)</b>
GUYOT	Laurent	Utilisateur	Ardennes (08)
JOLLY	Françoise	Utilisateur	Ardennes (08)
LEBON	Sylviane	Utilisateur	Ardennes (08)

PAGANO	Manon	Utilisateur	Ardennes (08)
RINCK	Christine	Utilisateur	Ardennes (08)
ROCHE	David	Utilisateur	Ardennes (08)
TRASSART	Maëva	Utilisateur	Ardennes (08)
VAN LOON	Valentine	Utilisateur	Ardennes (08)
AIT-MOKRANE	Nasim	Utilisateur	<b>Marne (51)</b>
CLOZET	Eric	Utilisateur	Marne (51)
CRETIN	Carole	Utilisateur	Marne (51)
<del>DAVID-GILLET</del>	<del>Carole</del>	<del>Utilisateur</del>	<del>Marne (51)</del>
FIEROBE	François	Utilisateur	Marne (51)
PETERS	Sylvie	Utilisateur	Marne (51)
THIRION	Dominique	Utilisateur	Marne (51)
VILLET	Hervé	Utilisateur	Marne (51)
VINOT	Sonia	Utilisateur	Marne (51)
VOLFART	Cindy	Utilisateur	Marne (51)
BONNARD-TOUSSAINT	Ingrid	Utilisateur	<b>Haute-Marne (52)</b>
DESTIPS	Anne-Marie	Utilisateur	Haute-Marne (52)
GIROUARD-DINE	Marion	Utilisateur	Haute-Marne (52)
GUYOT	Elodie	Utilisateur	Haute-Marne (52)
LOBRY	Véronique	Utilisateur	Haute-Marne (52)
POUPARD	Sylvie	Utilisateur	Haute-Marne (52)
VEUILLEMENOT	Laure	Utilisateur	Haute-Marne (52)
BAYEUL	Imen	Utilisateur	<b>Meurthe-et-Moselle (54)</b>
BOUDESOCQUE	Corinne	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
DARDAINE	Olivier	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)

DOSSO	Olivier	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
FRANCOIS	Emilie	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
LEFEVER	Christelle	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
SANGA	Mathieu	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
SAUVAGEOT	Rémi	Utilisateur	Meurthe-et-Moselle (54)
BEGUINET	Jérôme	Utilisateur	<b>Moselle (57)</b>
DUFRESNOY	Véronique	Utilisateur	Moselle (57)
ELIAS	Hanane	Utilisateur	Moselle (57)
FRANCOIS	Christelle	Utilisateur	Moselle (57)
GAUTHERON	Ludivine	Utilisateur	Moselle (57)
HIMER	Lamia	Utilisateur	Moselle (57)
MERKAL	Maïté	Utilisateur	Moselle (57)
RESELLI	Joël	Utilisateur	Moselle (57)
ROBERT	Hélène	Utilisateur	Moselle (57)
SLIWA	Frédéric	Utilisateur	Moselle (57)
BABILLOTTE	Marie	Utilisateur	<b>Bas-Rhin (67)</b>
BONNEAUD	Patricia	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
BOREL	Béatrice	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
BOURGEOIS	Océane	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
EQUILBEY-GUERBAOUI	Zahra	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
FIERFORT	Elisabeth	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
HANSMANN	Véronique	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
KUSNIERZ	Roxane	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
SIMON	Anaïs	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
SIMONKLEIN	Brigitte	Utilisateur	Bas-Rhin (67)
ADAM	Estelle	Utilisateur	<b>Haut-Rhin (68)</b>
ALLAIRE	Frédérique	Utilisateur	Haut-Rhin (68)
FRIK	Estelle	Utilisateur	Haut-Rhin (68)
HAMBOURGER	Nathalie	Utilisateur	Haut-Rhin (68)
HEIMANSON	Carl	Utilisateur	Haut-Rhin (68)

PILLAY	Christine	Utilisateur	Haut-Rhin (68)
COUVAL	Alain	Utilisateur	<b>Vosges (88)</b>
DERFOUFI	Yasmina	Utilisateur	Vosges (88)
GUERY	Joëlle	Utilisateur	Vosges (88)
LANGEVIN	Christophe	Utilisateur	Vosges (88)
LE BALLE	Yves	Utilisateur	Vosges (88)
RIBS	Isabelle	Utilisateur	Vosges (88)
VALENCE	Christiane	Utilisateur	Vosges (88)

2021-1759



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/ 479**

**portant création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Hubert sur le territoire de la commune de WAVILLE (Meurthe-et-Moselle)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;
- VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-30 à L. 621-32 et R. 621-92 à R. 621-95 ;
- VU le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU le projet de périmètre délimité des abords de l'église fortifiée Saint-Hubert, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 6 juillet 1921 ;
- VU la délibération conseil municipal de Waville du 21 mars 2011 prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme ;
- VU la délibération de la commune de Waville du 9 février 2017 donnant un avis favorable sur le projet de périmètre délimité des abords ;
- VU l'enquête publique prescrite par la commune de Waville du 18 avril au 20 mai 2017 par arrêté municipal du 21 mars 2017, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête du 19 juin 2017 ;
- VU la délibération du conseil municipal de Waville du 22 novembre 2018 donnant un accord sur le périmètre délimité des abords de l'église fortifiée Saint-Hubert ;

**CONSIDERANT** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent et qu'ils sont susceptibles de contribuer à leur mise en valeur ;

**CONSIDERANT** le cadre privilégié, participant à la mise en valeur de l'église fortifiée Saint-Hubert, constitué par le village rue, et les coteaux environnant ;

CONSIDERANT que le périmètre automatique de 500 mètres s'appliquait sur une superficie de 82 hectares et que le périmètre délimité des abords propose de réduire cette superficie à 37,5 hectares, en maintenant dans le périmètre délimité des abords les espaces alentours qui participent réellement à l'environnement du monument ;

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

### **ARRÊTE:**

#### **ARTICLE 1er :**

Le périmètre délimité des abords de l'église fortifiée Saint-Hubert, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 6 juillet 1921, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de l'église Saint-Hubert.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes du Grand Est, la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **24 AOUT 2021**

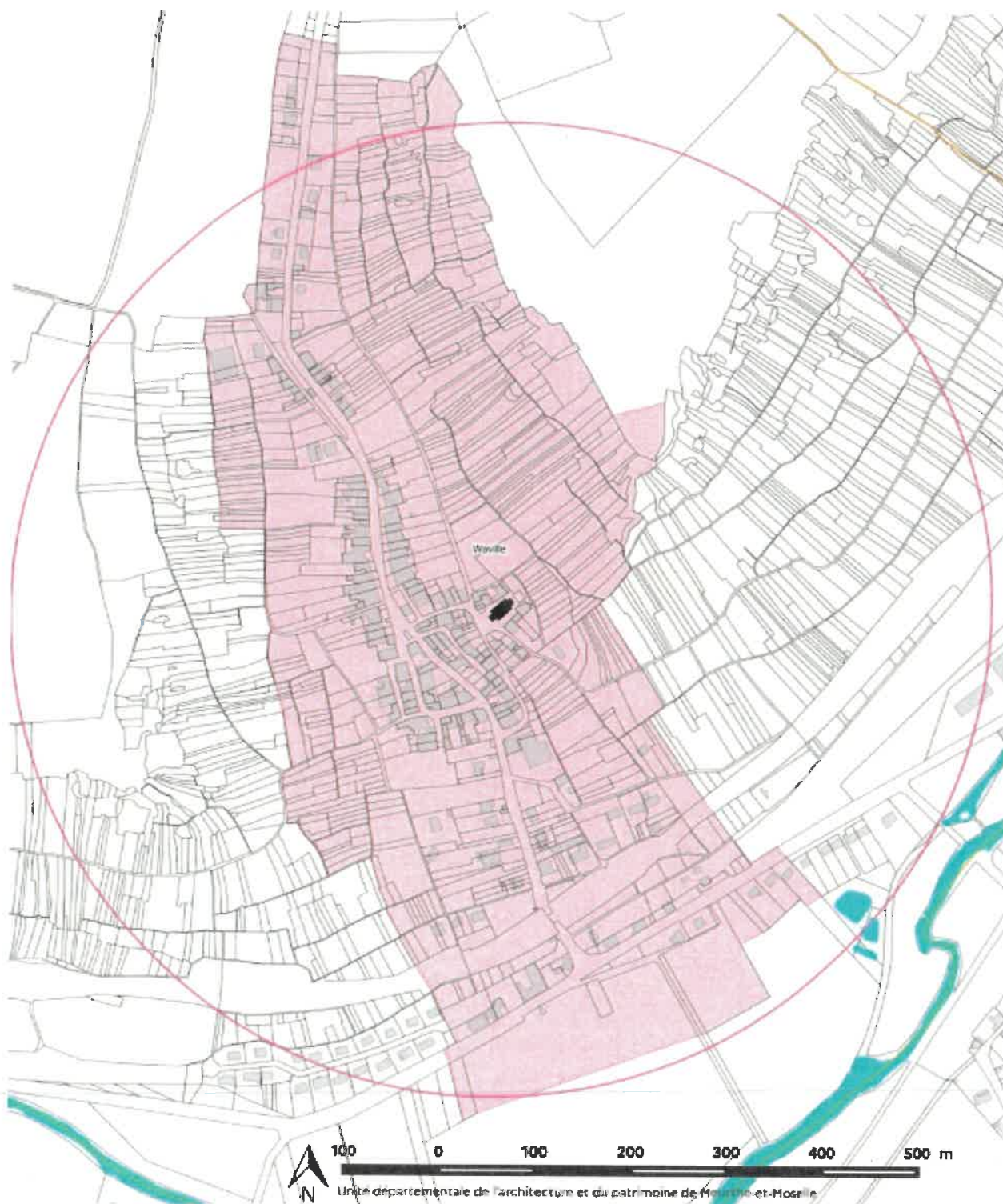
La Préfète,



*Voies et délais de recours: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Hubert de Waville



**Légende**

- Eglise Saint-Hubert (Monument historique)
- Périmètre délimité des abords (37,5 hectares)
- Périmètre automatique de 500 mètres (82 hectares)





**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/484**

**portant création du périmètre délimité des abords du monument historique sur le territoire de la commune de ROZÉRIEULLES (Moselle)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;
- VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-30 à L. 621-32 et R. 621-92 à R. 621-95 ;
- VU le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU le projet de périmètre délimité des abords de l'Eglise paroissiale Saint-Rémi de Rozérieulles, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 1984 ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 21 juin 2017, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Rozérieulles ;
- VU la délibération du conseil municipal de Rozérieulles du 23 octobre 2018 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords de l'Eglise paroissiale Saint-Rémi, sur le territoire de Rozérieulles ;
- VU la délibération du conseil métropolitain de Metz du 21 octobre 2019 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords de l'Eglise paroissiale Saint-Rémi, sur le territoire de Rozérieulles ;
- VU l'enquête publique prescrite par Metz Métropole du 21 août 2020 au 21 septembre 2020, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 20 octobre 2020 ;
- VU la consultation des propriétaires du monument historique ;

VU la délibération du conseil métropolitain du 25 janvier 2021 donnant un accord sur le projet de création de périmètre délimité des abords autour du monument historique situé sur le territoire de Rozérieulles ;

CONSIDERANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent et qu'ils sont susceptibles de contribuer à leur mise en valeur ;

CONSIDERANT le cadre privilégié, participant à la mise en valeur du monument historique de Rozérieulles, constitué par le bâti traditionnel jouxtant le monument historique ;

CONSIDERANT que le périmètre automatique de 500 mètres s'applique sur une superficie 82,66 hectares et que le périmètre délimité des abords propose de réduire cette superficie à 29 hectares, en maintenant dans le périmètre délimité des abords l'emprise historique du monument et les espaces alentours qui participent réellement à l'environnement du monument ou de la conservation du patrimoine communal ;

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

### **ARRÊTE:**

#### **ARTICLE 1er:**

Le périmètre délimité des abords de l'Eglise paroissiale Saint-Rémi de Rozérieulles, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 1984, est créée selon le plan joint en annexe. La zone verte y figurant devient le nouveau périmètre des abords du monument historique situé sur le territoire de Rozerieulles.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes du Grand Est, la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **24 AOUT 2021**

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

**Blaise GOURTAY**

*Voies et délais de recours: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

Périmètre délimité des abords du monument historique de Rozerieulles



Zone en rose : ancien périmètre automatique de 500m

Zone en vert : Périmètre Délimité des Abords



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/489**

**portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement GRAND EST**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 3 mai 2018 nommant Monsieur Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

CONSIDERANT l'avis du comité technique de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est en date du 24 juin 2021 ;

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est a son siège à Metz.

**ARTICLE 2 :** L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- une équipe de direction comprenant un directeur régional et quatre directeurs régionaux adjoints, et une Directrice de Cabinet ; le directeur régional est également délégué de bassin Rhin-Meuse et délégué ministériel de zone ;

- huit services à vocation technique disposant d'une compétence régionale :
  - le service Transports
  - le service Transition Énergétique Logement et Construction
  - le service Aménagement et Énergies Renouvelables
  - le service Eau Biodiversité et Paysages
  - le service Prévention des Risques Anthropiques
  - le service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
  - le Service Connaissance et Développement Durable
  - le Service Évaluation Environnementale
  
- un service chargé d'assurer les fonctions « support » pour le compte de la DREAL :
  - le Secrétariat Général
  
- huit unités disposant d'une compétence départementale ou bi-départementale :
  - l'Unité Départementale des Ardennes
  - l'Unité Départementale de l'Aube / Haute-Marne
  - l'Unité Départementale du Bas-Rhin
  - l'Unité Départementale du Haut-Rhin
  - l'Unité Départementale de la Marne
  - l'Unité Départementale de la Meurthe-et-Moselle /Meuse
  - l'Unité Départementale de la Moselle
  - l'Unité Départementale des Vosges

Sont rattachées directement au directeur, ou à l'un des directeurs adjoints, les directeurs de projet et responsables de missions suivantes :

- le directeur(trice) de cabinet
- le directeur de projet Rhin
- le directeur de projet Communautés professionnelles territoriales
- la mission « Zone de défense »
- la mission régionale ressources humaines
- la mission d'appui et pilotage
- le service social régional

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

**ARTICLE 3 :** Le Service Transports pilote les politiques de mobilité et veille à la mise en œuvre d'une politique d'investissement intermodale, en prenant en compte les problématiques transfrontalières. Il assure la maîtrise d'ouvrage routière, pilote et met en œuvre les actions de contrôle de transports routier et de contrôle de véhicules, coordonne les politiques de réduction du bruit des infrastructures et de sécurité routière.

Le Service Transition Énergétique Logement et Construction est chargé de porter les politiques de transition énergétique, qualité de l'air et climat, de développer une politique régionale en matière d'habitat par le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins, l'amélioration du parc existant et notamment sa rénovation énergétique, et de promouvoir les politiques de construction et bâtiments durables en accompagnant notamment les filières correspondantes.

Le Service Aménagement et Énergies Renouvelables est chargé de porter de décliner et de mettre en œuvre la politique d'aménagement durable du territoire. Il en définit la stratégie régionale et assure la promotion des démarches de planification stratégiques. Afin de renforcer l'ingénierie de conseil aux territoires, il développe une expertise en vue de faciliter l'émergence de projets de territoire, de projets complexes et innovants. Il est également chargé de planifier et de contribuer au développement des énergies renouvelables et des réseaux associés.



Le Service Eau Biodiversité et Paysages est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre en région les politiques de préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Il est également chargé, pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, de la coordination relevant du bassin Rhin-Meuse, et de la participation aux Commissions Internationales des grands fleuves, et comprend à cet effet la Délégation de Bassin Rhin Meuse.

Le Service Prévention des Risques Anthropiques est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention des risques industriels et miniers et de leurs effets potentiels sur les populations et l'environnement. Il pilote l'action menée en matière d'Inspection d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il pilote également les actions d'animation et de planification liées à la thématique santé-environnement, aux déchets et aux carrières.

Le Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques assure la déclinaison des politiques de prévention des risques naturels, en particulier le risque d'inondation, de prévision des crues sur le bassin Rhin-Meuse et une partie du bassin Seine-Normandie, de connaissance hydrométrique ainsi que l'inspection des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la région et en appui à la DRIEE Ile de France, de police de l'eau et de contrôle des concessions sur la Rhin.

Le Service Évaluation Environnementale est chargé de la préparation et de la gestion des avis et décisions de l'autorité environnementale sur les projets et les plans-programmes qui y sont soumis, de la production des contributions écrites aux avis de l'Autorité Environnementale (AE) du CGEDD, de l'élaboration des cadrages préalables sollicités par les porteurs de projet et de plans programmes, de la formation et information des différents publics et bénéficiaires des avis de l'AE, de l'animation des divers réseaux professionnels y concourant.

Le Service Connaissance et Développement Durable est chargé de piloter la politique en matière de connaissance, de consolider la connaissance transversale nécessaire à l'action publique, et d'assurer le pilotage des outils associés, le système d'information géographique notamment. Le service assure la promotion du développement durable auprès des entreprises, des associations et des collectivités. Il assure une coordination et une animation transversale en matière d'économie verte et d'économie circulaire.

La Mission Zone de Défense est chargée de proposer et d'animer, pour la zone de défense Est, l'organisation de la contribution du MTE/MCTRCT à la politique de défense et de sécurité.

En particulier, elle :

- propose au Préfet de zone l'organisation de crise des services et organismes de la zone relevant du champ de compétence du MTE/MCTRCT,
- coordonne, en liaison avec les services concernés, la mise en place des outils nécessaires à la gestion de crise.

Le Secrétariat Général est chargé des ressources humaines, des moyens généraux et financiers de la DREAL. En appui à la direction, il assure la gestion des ressources humaines et l'organisation du dialogue social, et conduit les politiques de santé et sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels, individuels et collectifs. Il met en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement des services, pilote les budgets de fonctionnement et immobiliers et l'appui aux gestionnaires métiers, définit et met en œuvre les moyens logistiques et informatiques...

La Mission Régionale RH est prestataire de services au bénéfice de l'ensemble des services de la zone de gouvernance (ZGE). Elle est chargée de la production des actes administratifs et de la paye des agents MTE/MCTRCT/MM relevant du périmètre PSI et de l'instruction des dossiers de pensions. Elle a également un rôle d'expertise et d'animation de procédures dans le domaine des ressources humaines (RH) pour l'ensemble des services employeurs du périmètre régional. Elle assure enfin des missions de RH régionale : harmonisation des promotions et régimes indemnitaires, organisation des instances régionales (CAP/CCP régionales), gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), des effectifs, de la mobilité, du recrutement et de la formation pour la Zone de Gouvernance.

La Mission d'appui Pilotage apporte un appui au pilotage stratégique régional en matière budgétaire, dans le cadre de la déclinaison à l'échelon régional des politiques de l'État portées par le pôle ministériel MTE/MCTRCT.

Elle est également chargée d'appuyer la direction sur le pilotage de la DREAL, en élaborant et conduisant les politiques de la qualité et de la communication.

Le service social régional intervient au profit des agents qui rencontrent des difficultés induites par la vie professionnelle et son articulation avec la vie privée. Les Assistantes Sociales, assurant une offre de service social de proximité, rencontrent les personnels principalement sur les lieux de travail, ils peuvent aussi se déplacer à domicile.

Les Unités Départementales assurent des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement, et de prévention des risques associés aux activités anthropiques.

**ARTICLE 4 :** Les Unités Départementales assurent à l'échelle Départementale ou inter-Départementale des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement et de prévention des risques associés aux activités anthropiques sous le pilotage fonctionnel du service de prévention des risques anthropiques.

Les ressorts d'intervention des Unités Départementales sont précisés à l'annexe 1-b.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté n° 2019/81 du 21 mars 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand-Est et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est. ,

**26 AOÛT 2021**

Fait à Strasbourg, le

La Préfète,



**Josiane CHEVALIER**

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

## ANNEXE 1

### Organisation détaillée de la direction régionale DREAL de la région Grand Est

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure ; figurent également les villes où sont localisés les agents de la structure lorsqu'ils ne sont pas tous implantés sur le même site.

La Direction a son siège à Metz, avec des directeurs adjoints et des agents sur les trois sites : Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne.



Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service Social Régional		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Troyes, Charleville-Mézières, Nancy, Bar-le-Duc et Colmar
Mission Régionale RH		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Emplois Compétences	Metz
	Pôle Gestion Administrative et Paie	Metz, avec équipes à Metz, Châlons-en-Champagne et Strasbourg
Mission Appui Pilotage		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Communication	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Qualité	Metz
	Pôle Gestion Budgétaire	Metz
Mission Zone de Défense		Metz
Secrétariat général		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources Humaines	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Affaires financières	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Informatique	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Logistique et Immobilier	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Prévention	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Archives et documentation	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Transports		Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Châlons-en-Champagne	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz

	Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Metz	Metz
	Pôle Mobilité	Strasbourg
	Pôle Régulation Transport Routier	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar, Champigneulle, Épinal, Troyes, Reims, Charleville-Mézières et Chaumont
	Pôle Qualité Véhicules	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz et Colmar
	Mission Finances, programmation et ressources humaines	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
<b>Service Transition Énergétique, Logement et Construction</b>		
		Strasbourg
	Pôle Transition énergétique et Qualité de l'Air	Strasbourg
	Pôle Construction et Bâtiment Durables	Strasbourg
	Pôle Habitat Logement	Metz
<b>Service Aménagement, Énergies renouvelables</b>		
		Châlons-en-Champagne
	Pôle Aménagement	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Énergies Renouvelables	Châlons-en-Champagne
<b>Service Eau, Biodiversité, Paysages</b>		
		Metz, avec équipes Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Site Paysage et Publicité	Metz avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Espaces Naturels Ouest	Châlons-en-Champagne
	Pôle Espaces naturels Est	Strasbourg avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Espèces et Expertise naturaliste	Strasbourg avec équipes à Châlons-en-Champagne Strasbourg et Metz
	Pôle Eau Seine-Normandie	Châlons-en-Champagne
	Pôle Eau Rhin Meuse Délégation de Bassin	Metz
	Mission axe Rhéna : Eau et	Strasbourg

	Biodiversité	
	Mission Animation Régionale police de l'eau et de la nature	Metz
Service Prévention des Risques Anthropiques		Metz avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources	Châlons-en-Champagne et à titre transitoire à Metz
	Pôle Risques Industriels Chroniques, Santé-Environnement	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne et à Strasbourg et à titre transitoire à Metz
	Pôle Risques Accidentels	Metz, avec équipes, Strasbourg et Metz et à titre transitoire à Châlons-en-Champagne
	Pôle Risques Miniers	Metz, avec équipes à Metz et à titre transitoire à Strasbourg
	Mission Coordination et Pilotage de l'Inspection des Installations Classées	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques		Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ouvrages Hydrauliques	Châlons-en-Champagne, avec équipe à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg
	Pôle Risques Naturels	Châlons-en-Champagne, avec équipe à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg
	Pôle Meuse-Moselle	Metz
	Pôle Rhin-Sarre	Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Colmar
	Pôle Seine-Oise	Châlons-en-Champagne
	Pôle Rhin et Systèmes Connexes	Strasbourg
Service Évaluation Environnementale		Strasbourg
	Pôle Projets	Strasbourg, avec équipes à Metz et Strasbourg
	Pôle Plans Programmes	Strasbourg

Service Connaissance et Développement Durable		Châlons-en-Champagne
	Mission Données	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz
	Pôle Analyse statistique et animation de la connaissance	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Promotion du Développement Durable	Metz
	Pôle Système d'Information Géographique	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
Unité Départementale des Ardennes		Charleville-Mézières
Unité Départementale de l'Aube – Haute-Marne		Troyes
	Site de Troyes	Troyes
	Site de Chaumont	Chaumont
Unité Départementale du Bas-Rhin		Strasbourg
Unité Départementale du Haut-Rhin		Mulhouse
Unité Départementale de la Marne		Reims
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle – Meuse		Nancy
	Division de Nancy	Nancy
	Division de Bar-le-Duc	Bar-le-Duc
Unité Départementale Moselle		Metz
	Site de Metz	Metz
	Site de Forbach	Forbach
Unité Départementale des Vosges		Épinal

## 2-b Ressort des unités Départementales

Unité Départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité Départementale des Ardennes	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Ardennes
Unité Départementale de l'Aube – Haute Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Aube et Haute-Marne
Unité Départementale de la Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Marne
Unité Départementale du Bas-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Bas-Rhin
Unité Départementale du Haut-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Haut-Rhin
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle -Meuse	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Meurthe-et-Moselle et Meuse
Unité Départementale de la Moselle	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Moselle
Unité Départementale des Vosges	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Vosges



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires  
régionales et européennes**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021/ 490**

**portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;
- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;
- VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est
- VU l'avis du comité technique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est réuni le 19 novembre 2020 ;
- SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 5 de l'arrêté préfectoral 2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est modifié comme suit :

« Le service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire pilote, anime et met en œuvre les politiques agricoles et agroalimentaires en région. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientations, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'Etat en faveur des entreprises agricoles et la gestion des mesures du programme national d'aide de l'organisation commune des marchés mobilisant le fonds européen agricole de garantie. Il anime, conjointement avec le conseil régional, autorité de gestion, les dispositifs agricoles du cadre national financés par le fonds européen agricole de développement rural. Il intègre la représentation territoriale de l'établissement public FranceAgriMer.

Piloté à Châlons-en-Champagne, il est organisé en quatre pôles :

- pôle FranceAgriMer, comprenant quatre unités : une unité « grandes cultures », une unité « *Investissements vitivinicoles* », une unité « *Production viticole et certification houblon* » et une unité *contrôles*
- pôle performance environnementale et valorisation des territoires ;
- pôle compétitivité des entreprises ;
- pôle suivi des programmations. »

## **ARTICLE 2 :**

L'article 6 de l'arrêté préfectoral 2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est modifié comme suit :

« Le service régional de la formation et du développement pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région dans un périmètre de concertation et de délégation avec les services centraux du ministère. Il pilote l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'enseignement technique agricole. Au travers de la carte de formation, il gère les moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales. Il met en œuvre les politiques éducatives ministérielles et interministérielles dans le cadre du projet régional de l'enseignement agricole.

Piloté à Metz, il est organisé en trois pôles et une antenne de proximité :

- pôle pilotage des formations et gestion des moyens ;
- pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires ;
- pôle éducation et animation ;
- antenne de proximité de Châlons-en-Champagne. »

## **ARTICLE 3 :**

L'article 7 de l'arrêté préfectoral 2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est modifié comme suit :

« Le service régional de l'alimentation pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives. Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux. Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Piloté à Strasbourg, il est organisé en sept pôles :

- pôles inspections, au nombre de trois ;
- pôle coordination ;
- pôle santé des forêts Nord-Est ;
- pôle écophyto ;
- pôle programme national de l'alimentation. »



**ARTICLE 4 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la Région Grand Est restent inchangées.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **26 AOUT 2021**

La Préfète,



**Josiane CHEVALIER**

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

## ANNEXE

### Organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est

Les services sont rattachés au directeur régional. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau est celle du chef de service.

Les pôles et les antennes de proximité sont rattachés aux services. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau précise :

- ✓ lorsque le pôle est mono-site : la localisation du responsable. Une présence de proximité peut exister dans ce cas sur les autres sites de la DRAAF ;
- ✓ les antennes de proximité sont par définition mono-site : la localisation indiquée est celle du responsable d'antenne ;
- ✓ lorsque le pôle est tri-site : la localisation indiquée en premier est celle du responsable de pôle.

Services	Pôles et antennes de proximité	Implantation géographique
Secrétariat Général		Châlons en Champagne
	Pôle budget	Châlons en Champagne
	Pôle formation continue	Châlons en Champagne
	Pôle ressources humaines	Châlons en Champagne
	Pôle systèmes d'information	Châlons en Champagne
	Antenne de proximité	Metz
	Antenne de proximité	Strasbourg
Centre de prestations comptables mutualisées		Strasbourg
	Antenne de proximité	Châlons en Champagne
	Antenne de proximité	Metz
	Antenne de proximité	Strasbourg
Service régional d'économie agricole et agroalimentaire		Châlons en Champagne
	Pôle FranceAgriMer	Châlons en Champagne, Metz, Strasbourg
	Pôle performance environnementale et valorisation des territoires	Châlons en Champagne
	Pôle compétitivité des entreprises	Metz
	Pôle suivi des programmations	Strasbourg

Services	Pôles et antennes de proximité	Implantation géographique
Service Régional de la formation et du développement		Metz
	Pôle pilotage des formations et gestion des moyens	Metz
	Pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires	Metz, Strasbourg
	Pôle éducation et animation	Metz
	Antenne de proximité	Châlons
Service régional de l'alimentation		Strasbourg
	Pôle inspections	Châlons en Champagne
	Pôle inspections	Metz
	Pôle inspections	Strasbourg
	Pôle coordination	Strasbourg , Châlons en Champagne, Metz
	Pôle santé des forêts Nord-Est	Metz
	Pôle écophyto	Strasbourg, Châlons en Champagne,
	Pôle programme national de l'alimentation	Strasbourg , Châlons en Champagne, Metz
Service régional de la forêt et du bois		Metz
	Pôle animation et soutien à la filière forêt-bois	Metz
	Pôle gestion forestière durable	Metz
Service régional de l'information statistique et économique		Châlons en Champagne
	Pôle études et diffusion	Châlons en Champagne
	Pôle synthèses et conjoncture	Châlons en Champagne
	Pôle enquêtes et analyse territoriale	Metz, Châlons en Champagne, Strasbourg
	Pôle réseau des nouvelles des marchés et veille territoriale	Strasbourg



## **PRÉFET DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Décision n°21.16.110.003.1 du 12 août 2021 portant attribution de marque d'identification**

**Le préfet de la Moselle,**

**Vu** la loi du 4 juillet 1837 modifiée, relative aux poids et mesures ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié, pris pour application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 susvisé ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2021-A-20 du 12 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand-Est ;

**Vu** l'arrêté n°2021/35 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant subdélégation de signature en faveur des Chefs de Pôles et du Secrétaire Général par intérim de la DREETS Grand Est ;

**Vu** la demande du 15 juillet 2021 de la société ENES dont le siège social est situé 132, rue de la Houve à CREUTZWALD (57150), en vue d'obtenir une marque d'identification pour son activité d'installation de compteurs d'énergie électrique active ;

**Sur** proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand-Est,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La marque d'identification ES-57 est attribuée à la société ENES dont le siège social est situé 132, rue de la Houve à CREUTZWALD (57150), pour son activité réglementée d'installation de compteurs d'énergie électrique active.

**Article 2 :**

Le bénéficiaire de la marque d'identification doit sans délai :

- Informer le service en charge de la métrologie légale en cas de perte ou de vol de pince ou poinçon destiné à apposer sa marque, ou de tout équipement possédant la marque d'identification (scellements par exemple) ;
- Communiquer toute modification des conditions d'attribution de cette marque.

**Article 3 :**

En cas de cessation des activités pour lesquelles la marque d'identification a été attribuée, et quelle que soit la raison de cette cessation ou en cas d'attribution d'une nouvelle marque, le bénéficiaire doit remettre au service en charge de la métrologie légale la totalité des pinces et poinçons portant la marque attribuée par la présente décision, ou apporter la justification de leur destruction.

**Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Moselle dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être déférée auprès du tribunal administratif de compétence, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture du département de la Moselle et le directeur de la DREETS de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution, la notification et la publication de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 12 août 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le responsable du pôle concurrence, consommation,  
répression des fraudes et métrologie.



Eric LAVOIGNAT





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF  
DREAL/ST/PRTR/URTRM/ DU 27 AOUT 2021**

**portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport**

**LA PREFETE DE LA REGION GRAND EST  
PREFETE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFETE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

VU les articles R1422-4, R3113-35 et R3211-37 du code des transports,

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment le I de son article 4,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport, notamment le I de son article 2,

VU la décision du 12 janvier 2016 modifiant la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jurys d'examen et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier,

VU la décision du 12 janvier 2016 relative au référentiel des connaissances, aux jurys d'examen et au modèle d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport,

VU la décision du 24 mars 2021 relative à la date des examens pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport,

VU l'arrêté préfectoral n°2020/378 du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Grand Est, en matière de gestion des services et d'activités de la direction régionale,

VU l'arrêté DREAL-SG-2021-08 du 17 mai 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est, à certains agents de la DREAL,

## ARRETE

### **ARTICLE 1. Composition du jury d'examen :**

A la liste des correcteurs de l'examen, s'ajoute :

Monsieur Walter ZILETTI, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

### **ARTICLE 2. Exécution et publication de l'arrêté :**

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à METZ, le 27 août 2021

Pour la Préfète de la région et par délégation,  
Pour le Directeur Régional,  
Le chef de l'Unité RTR de Metz



Michaël VIGNON

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
EST- STRASBOURG  
LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES  
EST- STRASBOURG**

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R57-6-23 et R57-6-24.

Vu le code des relations entre le public et l'administration en ses articles L312-1, L312-2, L311-5, L311-6 et R312-4

Les dispositions de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 et l'article 30 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 ont été abrogées respectivement par l'ordonnance 1341 du 23/10/2015 et par décret 1342 du 23/10/2015.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à **Madame Lethicia MEDREK**, directrice adjointe des SPIP de la Haute-Marne et de l'Aube, aux fins de signer toute décision administrative, propre à la gestion de ces deux services à compter du lundi 16 août 2021 pour une durée indéterminée.

Fait à Strasbourg, le 16 août 2021

**Léthicia MEDREK**

Adjointe au DFSP  
SPIP  
Aube/Haute-Marne

P/Le directeur interrégional

Le Directeur interrégional-Adjoint

**Jean-Michel CAMU**

1/2